
OFF
A32A1
A11/1985

Ministère des Affaires culturelles

**Rapport
annuel
1984-1985**

Québec 

Ministère des Affaires culturelles

**Rapport
annuel
1984-1985**

Québec 

Cette édition a été rédigée
par le ministère des Affaires culturelles

Cette publication a été produite
par la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4^e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09297-3
ISSN 0714-4083

© Gouvernement du Québec

OFF
A32A1
A1/1985

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Centre administratif Pamphile-Lemay
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 1985.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Affaires culturelles,

Clément Richard

Québec, juin 1985

Table des matières

Première partie

Présentation du Ministère: 7

- Loi constitutive 7
- Lois administrées par le Ministère 7
- Programme législatif 7
- Effectifs et organigramme 7
- Sociétés d'État relevant du ministre des Affaires culturelles 7
 - 1. Société générale du cinéma 7
 - 2. Institut québécois du cinéma 8
 - 3. Régie du cinéma 8
 - 4. Commission des biens culturels 8
 - 5. Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (S.O.D.I.C.C.) 8
 - 6. Institut québécois de recherche sur la culture 9
 - 7. Société de la Place des arts de Montréal 9
 - 8. Société du Grand Théâtre de Québec 9
 - 9. Musée du Québec 9
 - 10. Musée d'art contemporain de Montréal 9
 - 11. Musée de la civilisation 10

Deuxième partie

Présentation des programmes: 13

- Description des programmes 13
 - Organismes de conseil et gestion interne — Programme 01 13
 - Développement culturel — Programme 02 13
 - Les institutions nationales — Programme 03 13
 - Soutien et développement des arts, des lettres et des musées — Programme 04 13
- Sommaire des crédits 13
 - Programme 01 — Organismes de conseil et gestion interne 13
 - Programme 02 — Développement culturel 13
 - Programme 03 — Institutions nationales 14
 - Programme 04 — Soutien et développement des arts, des lettres et des musées 14

Grandes réalisations du Ministère en 1984-1985 15

- 1. Poursuite de la régionalisation 15
- 2. Rapprochement du Ministère et des intervenants 15
- 3. Amélioration des équipements culturels 15
- 4. Les musées nationaux 16

- 5. Mise en application de la Loi sur les archives 16
- 6. Schéma directeur des systèmes de l'informatique et de la bureautique 16

Programme 01 17

- Organismes de conseil et gestion interne 17
 - Commissariat général aux célébrations 1534-1984 17
 - Gestion interne et soutien 17
 - Direction des communications 17
 - Service des relations intergouvernementales et interministérielles 18
 - Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste 18
 - Service de la recherche et de la planification 19
 - Direction générale de l'administration 20
 - Direction des ressources financières, matérielles et des systèmes de gestion 20
 - Direction des ressources humaines 21

Programme 02 22

- Développement culturel régional et développement des équipements culturels 22
 - Service du patrimoine 22
 - Service des programmes régionaux 23
 - Direction générale du réseau 26
 - Secrétariat administratif 27
 - Directions régionales: 27
 - Direction régionale de l'Est-du-Québec 27
 - Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean 28
 - Direction régionale de Québec 28
 - Direction régionale de l'Estrie 29
 - Direction régionale de Montréal 30
 - Direction des arts et équipements 30
 - Direction régionale de l'Outaouais 31
 - Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue 31
 - Direction régionale de la Côte-Nord 31
 - Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones 32

Programme 03 33

- Institutions nationales 33
- Archives nationales du Québec 33
- Bibliothèque nationale du Québec 33
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 34

Programme 04 37

- Soutien et développement des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles 37
- Direction générale des arts et des lettres 37
- Direction des programmes 37
- Direction du développement et de l'innovation 37
- Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie 38
- Direction générale des musées 38
 - Centre de conservation du Québec 39
- Direction générale des industries culturelles 39

Annexe

- Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles 41
- Le choix des jurés appartient au Ministère 41
- Liste des membres des jurys 41
 - Aide à la promotion du livre 41
 - Aide aux expositions dans les galeries d'art 41
 - Aide à l'industrie du disque et du spectacle 41
 - Aide au lancement d'un film québécois en France 41
 - Aide financière des Archives nationales du Québec 41
 - Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement 41
 - Art et innovation 41
 - Prix du Québec 42
 - Bourses du Québec 42
 - Théâtre 42
 - Danse 42
 - Aide aux tournées 42
 - Musique 42
 - Aide à la création 43
 - Édition musicale 43
 - Médailles des Prix du Québec 43
 - Accessibilité, volet II 43
 - Périodiques culturels 43

Membres de la Commission des bibliothèques publiques 43

- Est-du-Québec 43
 - Saguenay-Lac-Saint-Jean 43
 - Québec 44
 - Mauricie-Bois-Francs 44
 - Estrie 44
 - Montréal 44
 - Outaouais 45
 - Abitibi-Témiscamingue 45
 - Côte-Nord 46
 - Nouveau-Québec et service aux autochtones 46
- ## **Membres des comités d'évaluation 46**
- Est-du-Québec 46
 - Saguenay-Lac-Saint-Jean 46
 - Estrie 46
 - Montréal 46
 - Outaouais 47

Première partie

Présentation du Ministère

Loi constitutive

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles a été sanctionnée le 24 mars 1961. Elle donnait au ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur. D'une façon particulière, cette loi chargeait le ministre de l'administration des bibliothèques, des musées provinciaux, des archives nationales, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des concours artistiques, littéraires ou scientifiques. Au fil des années, d'autres lois ont permis d'élargir et de préciser ce mandat.

Lois administrées par le Ministère

- Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20);
- Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1);
- Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., c. A-27);
- Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2);
- Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3);
- Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);
- Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1, L.R.Q., c. C-18, S.R.Q., 1964, c. 55)
- Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51);
- Loi sur le Conseil d'artisanat (L.R.Q., c. C-56);
- Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62);
- Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1);
- Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. I-13.2);
- Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42);
- Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44);
- Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (L.R.Q., c. S-10.01);
- Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., c. S-12.1);
- Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01).

Programme législatif

Au cours de l'exercice 1984-1985, le ministre des Affaires culturelles a recommandé que soient présentés à l'Assemblée nationale des projets de loi visant à modifier :

- la Loi sur les archives (projet de loi 15);
- la Loi sur le cinéma (projet de loi 15);
- la Loi sur le Conseil d'artisanat (projet de loi 14);
- la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (projet de loi 15).

Le ministre a également présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 93 ayant pour effet de modifier la Loi sur les musées nationaux par l'institution du Musée de la civilisation.

Tous ces projets de modification des lois administrées par le ministre des Affaires culturelles ont été sanctionnés au cours de cet exercice.

Effectifs et organigramme

Les tableaux qui suivent rendent compte de la répartition des effectifs du Ministère au 31 mars 1985. On trouvera, à la page centrale, l'organigramme du Ministère.

Sociétés d'État relevant du ministre des Affaires culturelles

1. Société générale du cinéma

Créée par la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, cette société est chargée de promouvoir la création cinématographique au Québec et la diffusion du cinéma québécois à l'étranger et d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois. La Société a également pour mandat de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant les normes établies par l'Institut québécois du cinéma.

Membres du Conseil d'administration

Madame Nicole M. Boisvert (présidente)

Monsieur Robert Daudelin

Monsieur Jean-Guy Décarie

Monsieur Pierre-A. Deschênes

Madame Honey A. Drescher

2. Institut québécois du cinéma

Créé par la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, cet institut a pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application. L'Institut a également pour mandat de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma en respectant les fonctions confiées à celle-ci et de collaborer avec le gouvernement, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement de normes techniques concernant l'industrie du cinéma.

L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour reconnaître des oeuvres comme films québécois. L'Institut établit ces normes par règlement, après consultation de la Société générale du cinéma.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Claude Fournier (président)

Madame Christiane Bélanger-Hall

Monsieur Bernard Boucher

Madame Monique Champagne

Monsieur Jean Colbert

Monsieur Pierre Curzi

Monsieur Pierre Demers

Monsieur Marc F. Gélinas

Monsieur Pascal Gélinas

Monsieur René Malo

Madame Francine Montpetit

Monsieur Alain Simard

3. Régie du cinéma

Créée par la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, la Régie remplace le Bureau de surveillance du cinéma qui avait pour fonctions d'examiner et de classer les films projetés au Québec.

La Régie a le mandat de classer les films et les films-annonces selon la catégorie de spectateurs auxquels ils s'adressent, de publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des infor-

mations sur les films classés, de délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur et de délivrer les permis de tournage. La Régie doit également surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, délivrer les certificats de dépôt, tenir un répertoire des films produits au Québec et, enfin, surveiller l'application du chapitre III de la Loi sur le cinéma.

La Régie donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet et elle peut faire au ministre des recommandations sur toute matière relevant de la compétence de la Régie.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur André Guérin, président

Madame Claire Bonenfant

Monsieur Pierre Lamy

4. Commission des biens culturels

Le mandat de cet organisme de consultation est inscrit dans la Loi sur les biens culturels. La Commission doit donner son avis au ministre des Affaires culturelles sur toute question que celui-ci lui soumet. Elle peut faire des recommandations au ministre sur toute question relative à la conservation du patrimoine québécois. La Commission peut aussi recevoir et entendre les requêtes de personnes ou groupes concernant tous les points visés par la Loi sur les biens culturels.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Paul-Louis Martin (président)

Madame Monique Larouche-McClemens

Monsieur Jean Lavoie

Madame Janine Gaudet-Brault

Monsieur Jacques Lemieux

Monsieur Georges E. Sioui

Madame Julia Gersovitz

Madame Lise Gauvin

Madame Anne Maclaren

Monsieur Marcel Moussette

Madame Jeannot Poulin

5. Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (S.O.D.I.C.C.)

Créée en vertu de la Loi sur la Société québécoise de développement de la culture et des communications, qui a été modifiée en 1982, la S.O.D.I.C.C. est une institution financière de déve-

loppement spécialisée dans les domaines des industries de la culture, des communications et du patrimoine. Elle dispose, comme leviers pour son mandat de développement, d'instruments financiers tels le prêt et le capital-actions.

Membres du Conseil d'administration

Pierre-A. Deschênes (président)
 Madame Rita Bédard
 Madame Nicole Boisvert
 Monsieur Guy Bouthillier
 Madame Colette Chabot
 Monsieur Jean Chouinard
 Monsieur André Juneau
 Monsieur Jean-Gilles Nolet
 Monsieur Robert Vinet

6. Institut québécois de recherche sur la culture

Mandat et objectifs

L'organisme est une corporation au sens du Code civil. Il a été constitué par la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture. Son mandat est d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études en vue de contribuer au développement culturel du Québec.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Fernand Dumont (président)
 Monsieur Gérard Bouchard
 Madame Renée Brien-Dandurand
 Madame Madeleine Ferron
 Monsieur Fernand Harvey
 Monsieur Georges Lamy
 Monsieur Guy Laperrière
 Madame Lisette Morin
 Monsieur Patrick O'Hara

7. Société de la Place des arts de Montréal

Cette société (1982, L.Q., c. 9) a pour fonctions d'administrer la Place des arts de Montréal et de présenter, monter et produire des spectacles.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Guy Joron (président)
 Monsieur André Charron
 Madame Suzanne Mia Dupont
 Monsieur Roger Galipeau

Monsieur Jacques Girard
 Monsieur Alain B. Gold
 Madame Gratia O'Leary
 Monsieur Robert Vinet

8. Société du Grand Théâtre de Québec

Cette société (1982, L.Q., c. 9) a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec et de présenter, monter et produire des spectacles.

Membres du Conseil d'administration

Madame Christine Piette (présidente)
 Madame Pauline Geoffrion
 Madame Lise Julien
 Monsieur Gérard Larose
 Monsieur Gilles Morel
 Monsieur Alain Turgeon
 Monsieur Stanley Welch

9. Musée du Québec

Ce musée est devenu musée national en vertu de la Loi sur les musées nationaux, sanctionnée le 22 décembre 1983, et de la Loi modifiant cette dernière. Il a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, ancien et actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Jean-Marie Roy (président)
 Monsieur André Barnard
 Monsieur Loïc Bernard
 Monsieur Pierre Després
 Madame Claudette Hould
 Madame Françoise Labbé
 Monsieur Jacques Ouellet
 Madame Diane Provencher
 Madame Louise Roberge

10. Musée d'art contemporain de Montréal

Devenu musée national en vertu de la Loi sur les musées sanctionnée le 22 décembre 1983 et de la loi modifiant cette dernière, le Musée d'art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art qué-

bécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Gaétan Boisvert (président)
 Monsieur André Boulerice
 Madame Rachel Gaudreau
 Monsieur Giovanni Giarrusso
 Madame Claudette Marullo-Bardaud
 Monsieur Guy Morin
 Madame Monique Parent-Dufour
 Madame Colette Rousseau
 Monsieur Roger Sigouin

11. Musée de la civilisation

Ce musée, institué musée national en vertu de la Loi sur les musées nationaux et de la loi qui modifie cette dernière, aura pour mission de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation; d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

Monsieur Luc Noppen (président)
 Monsieur Owen Carter
 Madame Carmen Casavant
 Monsieur Richard Le Hir
 Monsieur Paul Naud
 Monsieur Denis Racine
 Madame Irène Ranti-Paquette
 Madame Louise Tétreault
 Monsieur Gilles Vigneault

Le lecteur voudra bien consulter le rapport d'activités de chacune de ces sociétés d'État afin d'en savoir davantage sur leurs activités et sur leurs réalisations.

Tableau I
Catégories d'emploi par unité administrative¹

Unité administrative Catégorie d'emploi	Commission des biens culturels	Régie du cinéma	Bureau de la sous-ministre	Communications	Administration	Vérification interne	Patrimoine	Programmes régionaux	Archives nationales	Réseau	Conservatoires	Relations intergouvernementales et interministérielles	Recherche et planification	Propriété intellectuelle et statut de l'artiste	Arts et lettres	Industries culturelles	Musée civilisation - Centre de conservation du Québec	Bibliothèque nationale	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints			3																3
Personnel hors cadre	3	4																	7
Cadres supérieurs		1	1	1	4	1	1	1	5	19	14	1	1	1	4	3	2	6	66
Personnel professionnel		7	2	9	22	2	13	8	36	91	6	2	6	2	18	6	15	35	280
Personnel enseignant											127								127
Agents de maîtrise		1							1	2	1							1	6
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3	15	5	15	35	1	4	3	57	61	54	2	2	1	8	5	6	76	353
Ouvriers		4			5				4	1	5				1			4	24
Total	6	32	11	25	66	4	18	12	103	174	207	5	9	4	31	14	23	122	866

¹ Le tableau inclut le personnel du bureau du sous-ministre adjoint au développement régional, celui de la sous-ministre adjointe à la planification et aux opérations centrales et un employé en détachement. De plus, il inclut le personnel du Secrétariat administratif.

Tableau II
Catégories d'emploi par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	1	2	3
Personnel hors cadre	4	2	6
Cadres supérieurs	55	7	62
Personnel professionnel	184	86	270
Enseignants	77	49	126
Agents de maîtrise	4	2	6
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	85	260	345
Ouvriers	22	2	24
Total	432	410	842¹

¹ La différence entre le total des deux premiers tableaux s'explique par les postes vacants qui sont au nombre de 24.

Tableau III
Effectifs par région administrative

Région administrative	Effectifs
01 Est-du-Québec	23
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	25
03 Québec	435
04 Mauricie-Bois-Francs	28
05 Estrie	11
06 Montréal	299
07 Outaouais	24
08 Abitibi-Témiscamingue	12
09 Côte-Nord	8
10 Nouveau-Québec	1
Total	866

Deuxième partie

Présentation des programmes

Les crédits 1984-1985 du ministère des Affaires culturelles, approuvés par l'Assemblée nationale, sont préparés suivant une structure budgétaire en six programmes, mais la réalisation des activités a été effectuée suivant une structure en quatre programmes.

Description des programmes

Organismes de conseil et gestion interne — Programme 01

Ce programme a pour objet la planification, la coordination et la direction des ressources financières, humaines et matérielles essentielles à la gestion de tous les programmes du Ministère. La Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture, la Régie du cinéma ainsi que le Commissariat général aux célébrations 1534-1984 en font également partie.

Développement culturel — Programme 02

Le programme vise à développer et à maintenir, sur le plan local ou régional, un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles, à fournir une aide technique ou financière en matière de création, d'équipements culturels, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine québécois et dans les domaines des arts d'interprétation, des arts de l'environnement visuel et des bibliothèques publiques.

Les institutions nationales — Programme 03

Le programme a pour objet la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et favorise la formation des artistes de la scène.

Soutien et développement des arts, des lettres et des musées — Programme 04

Le programme vise à favoriser l'essor de la littérature, des arts de l'environnement visuel et du cinéma et à en faciliter l'accès à la population.

Sommaire des crédits

La représentation des crédits pour l'année financière 1984-1985 est faite selon le budget modifié du ministère des Affaires culturelles. Le budget modifié inclut les crédits adoptés par l'Assemblée nationale et les transferts de fonds d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec au ministère des Affaires culturelles.

Programme 01 — Organismes de conseil et gestion interne

Éléments de programme	Budget \$
01 Commission des biens culturels	349 300
02 Institut québécois de recherche sur la culture	1 971 400 ¹
03 Régie du cinéma	1 189 300
04 Commissariat général aux célébrations 1534-1984	11 337 700
05 Gestion interne et soutien	9 979 700
Total du programme	24 827 400
% du budget du Ministère	14 %

Programme 02 — Développement culturel

Éléments de programme	Budget \$
01 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	6 899 200
02 Soutien au fonctionnement des équipements culturels	19 532 600
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	13 665 800
04 Soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel	5 012 500
05 Soutien et aide technique au réseau	11 693 300
Total du programme	56 803 400
% du budget du Ministère	35 %

Programme 03 — Institutions nationales

Éléments de programme	Budget \$
01 Archives nationales du Québec	4 366 900
02 Bibliothèque nationale du Québec	4 930 300
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	11 332 300
Total du programme	20 629 500
% du budget du Ministère	13 %

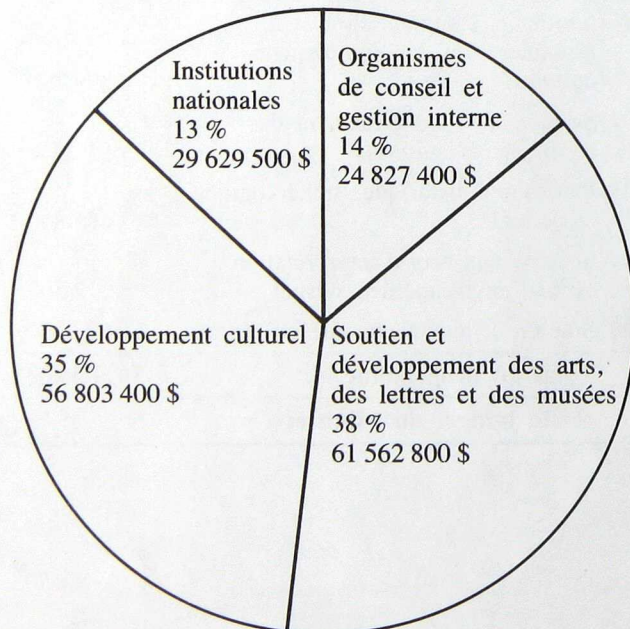
**Programme 04 — Soutien et
développement des arts, des lettres
et des musées**

Éléments de programme	Budget \$
01 Soutien et promotion des arts et des lettres	30 880 900 ²
02 Développement des musées et centres d'exposition	16 505 100
03 Soutien et promotion	14 176 800
Total du programme	61 562 800
% du budget du Ministère	38 %
Budget total du Ministère	163 823 100
	100 %

1 Crédits permanents

2 8 435 100 \$ de crédits permanents

**Répartition des crédits 1984-1985
par programme
(163 823 000 \$)**



Grandes réalisations du ministère des Affaires culturelles en 1984-1985

On trouvera, tout au long du présent rapport, un bilan des activités de chacun des secteurs du Ministère en 1984-1985. Nous présentons ici, en avant-propos, les réalisations d'ensemble du ministère des Affaires culturelles au cours du dernier exercice financier.

1. Poursuite de la régionalisation

La régionalisation du Ministère, qui avait été décidée et préparée en 1983, après une tournée du ministre dans l'ensemble du Québec, s'est poursuivie en 1984-1985, par une présence accrue des directions régionales dans leurs milieux respectifs. Il est en effet apparu de plus en plus évident que le Ministère devait se déconcentrer et se régionaliser afin de mieux refléter la réalité socioculturelle québécoise et d'améliorer l'intervention régionale et locale. Le Ministère est maintenant présent dans chacune des dix régions administratives du Québec. Les directions régionales administrent des programmes d'aide destinés exclusivement aux régions. Le Ministère travaille à cerner le profil et les besoins culturels de chacune d'entre elles.

Soulignons que le Conservatoire de musique et d'art dramatique ainsi que les Archives nationales sont régionalisés.

2. Rapprochement du Ministère et des intervenants

Le Ministère a voulu, en 1984-1985, resserrer ses liens avec ceux qu'il dessert et améliorer les services qu'il leur offre. C'était là le but premier de la régionalisation.

Le Ministère se conçoit comme un organisme qui dispense des services. Aussi, il a mis à la disposition de la population et des créateurs, des ressources diverses qui s'incarnent soit dans des institutions, centralisées au Ministère ou décentralisées, soit dans des programmes d'aide et des mécanismes de soutien dont l'éventail est extrêmement vaste.

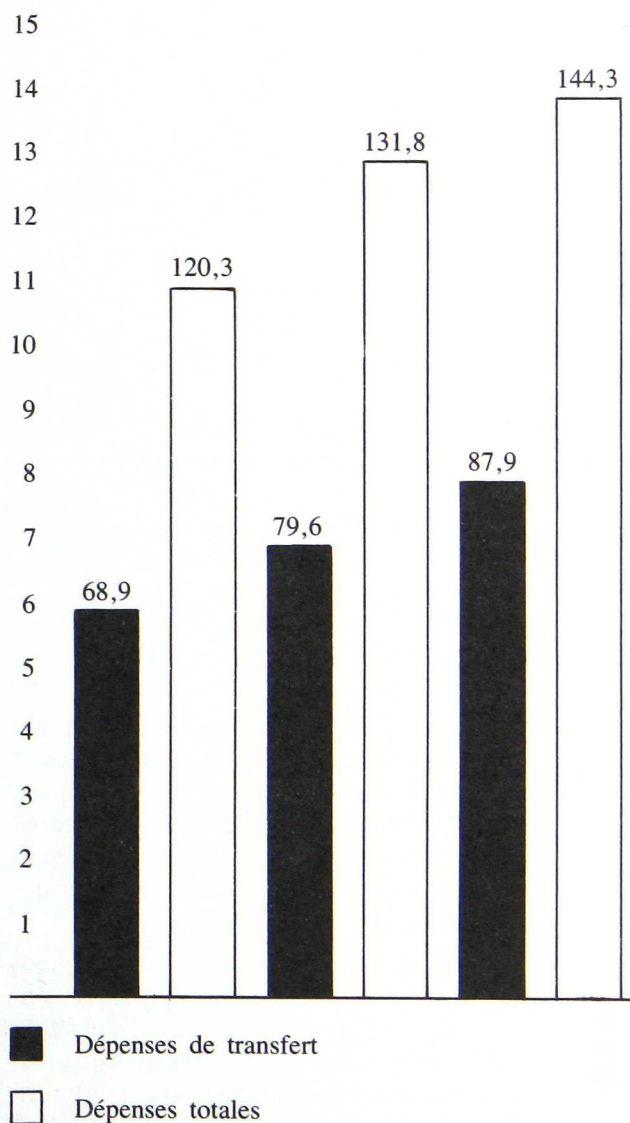
On trouvera au tableau IV un aperçu des dépenses de transfert du ministère des Affaires culturelles pour les trois dernières années.

3. Amélioration des équipements culturels

Le Ministère a entrepris de doter le Québec d'équipements culturels de qualité et de faciliter ainsi l'« irrigation » du tissu culturel québécois.

Tableau IV

Budget du ministère des Affaires culturelles de 1982-1983 à 1984-1985
(en millions de dollars)



Source: M.A.C. — Programmation détaillée, Budget 1985-1986 et Livre des crédits 1982-1983, 1983-1984.

Il a voulu contribuer, par des programmes d'aide financière en matière d'équipements culturels, à l'amélioration ou à la mise en place, sur le territoire québécois, d'un réseau approprié de lieux à vocation nationale, régionale ou locale, dotés de moyens matériels spécialisés et propices à la pratique d'activités culturelles.

Les catégories d'équipements touchées sont: les bibliothèques publiques, les musées et centres d'exposition, les centres de production, les salles de spectacle, les centres d'interprétation du patrimoine, les dépôts municipaux d'archives publiques et les centres d'archives privées. En 1984-1985, le Ministère a consacré 29,5 millions de dollars à la réalisation de 212 projets de cet ordre.

Parmi les équipements culturels majeurs, mentionnons les grands musées québécois dont le Ministère veut assurer un développement harmonieux, à la mesure de leur rôle d'« images collectives ». C'est ainsi que les travaux de construction du Musée de la civilisation ont été entrepris, pour un montant de 30 millions de dollars. C'est ainsi également que les décisions en vue de l'agrandissement du Musée des beaux-arts et de la réinstallation du Musée d'art contemporain ont été prises et mises en oeuvre.

4. Les musées nationaux

Les projets de loi 35 et 93, sanctionnés respectivement le 22 décembre 1983 et le 20 juin 1984, ont institué musées nationaux le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée de la civilisation. Ces musées nationaux sont maintenant des sociétés d'État et ils jouissent de leur pleine autonomie, à titre de corporations, tout en demeurant mandataires du gouvernement dans l'accomplissement de leur mission.

5. Mise en application de la Loi sur les archives

La Loi sur les archives, sanctionnée le 21 décembre 1983, a pour objet, entre autres choses, d'assurer une saine gestion des archives publiques. Les Archives nationales du Québec ont donc préparé et entrepris de diffuser et d'implanter une réglementation de base sur la gestion des archives des organismes publics.

La mise en oeuvre de la Loi a amené, notamment, la préparation d'un règlement sur les calendriers de conservation qui sera adopté à l'été 1985, l'élaboration d'une politique de gestion des documents actifs, qui devrait être adoptée sous peu, ainsi que la réalisation d'une vaste étude sur la gestion des documents semi-actifs du gouvernement du Québec. Enfin, on a procédé, en collaboration avec

de nombreux organismes de différents réseaux, à la confection de recueils de délais de conservation qui devraient faciliter l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur les archives par tous les organismes publics du Québec.

6. Schéma directeur des systèmes de l'informatique et de la bureautique

Dans un contexte de sous-développement de l'activité informatique et bureautique et afin d'en assurer un développement ordonné et efficace, le Ministère a amorcé l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'informatique et de bureautique.

Celui-ci vise notamment à faire un état de la situation et, à partir du rôle et de la mission du Ministère, de ses priorités et de ses besoins, à proposer les systèmes à développer ainsi qu'une planification pour leur réalisation.

Ce document, en plus de définir clairement certains principes fondamentaux et un partage de responsabilités entre les unités administratives du Ministère, traite également de l'approche à privilégier dans le développement et l'implantation des diverses fonctions reliées à la bureautique.

Le schéma directeur devrait être approuvé au début de l'exercice financier 1985-1986 de façon à ce que sa réalisation puisse être amorcée au cours de ce même exercice.

Programme 01

Organismes de conseil et gestion interne

La Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture et la Régie du cinéma font partie de ce programme. Le lecteur voudra bien se reporter à la première partie du rapport annuel (Sociétés d'État relevant du ministre des Affaires culturelles) pour en savoir davantage sur ces organismes.

Commissariat général aux célébrations 1534-1984

Mandat et objectifs

Le Commissariat général aux célébrations 1534-1984 avait reçu le mandat d'élaborer et de réaliser un programme de fêtes et d'activités pour célébrer le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé. À ce mandat s'est ajouté celui, plus spécifique, d'administrer l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Corporation 1534-1984, de même que celui d'assurer une liaison entre le gouvernement et les corporations municipales qui avaient également un rôle à jouer dans les fêtes.

Réalisations

Le Commissariat a bénéficié en 1984-1985 d'un budget de 11 337 700 \$, ce qui lui a permis de concevoir et de réaliser une programmation abondante et variée à Gaspé, à Montréal et à Québec.

Du 18 juin au 26 août 1984, le Commissariat a ainsi produit, par l'intermédiaire de producteurs délégués, plus de 1 000 activités, soit 4 748 représentations.

Gestion interne et soutien

Les unités administratives comprises dans cet élément de programme élaborent des politiques et de nouveaux modes d'intervention ministérielle, et coordonnent l'affectation des ressources financières, humaines et matérielles essentielles à la poursuite des objectifs du Ministère.

La production de moyens de communication permettant le développement, le maintien et l'amélioration de la qualité des relations du Ministère avec ses employés, les personnes ou les groupes intéressés au développement culturel, font partie de cet élément de programme.

La coordination et l'harmonisation des relations interministérielles en matière de culture et de droit

d'auteur ainsi que les relations fédérales-provinciales, interprovinciales et internationales sont aussi incluses dans le programme de gestion interne et de soutien.

Direction de communications

Mandat et objectifs

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, les règlements, les politiques, les services et les programmes du Ministère. Elle doit en outre faciliter l'accès aux services offerts et favoriser la rétroaction.

La Direction des communications conseille les autorités et les gestionnaires du Ministère en matière de communication. Elle conçoit, planifie, réalise et administre des programmes dans les domaines de l'information, des relations publiques, de la publicité et de l'édition en tenant compte des besoins et des priorités du Ministère.

Les objectifs suivants ont inspiré l'ensemble des activités de la Direction des communications au cours de l'exercice 1984-1985: faire la promotion de la culture québécoise; consolider les structures d'accueil et de renseignement; soutenir adéquatement les opérations d'envergure du Ministère; assurer l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Projet de loi 65).

Réalisations

La Direction, qui disposait d'un budget de 685 400 \$ pour l'exercice, a cependant administré un montant de 708 150 \$ par suite de l'attribution d'une part du budget du ministère des Communications. Elle a consacré 500 000 \$ à la promotion de la culture et 176 000 \$ à la publicité ministérielle. Les autres projets de communication ont entraîné des dépenses de 32 150 \$, dont 20 650 \$ ont été consacrés à l'organisation et à la promotion des Prix du Québec.

La Direction a assumé l'aspect communications de la Rencontre franco-québécoise sur la culture et coordonné d'importantes activités de promotion de la culture: campagne de publicité sur l'achat de produits québécois, participation à des émissions de télévision, mise sur pied d'un concept publicitaire institutionnel, publication d'un guide d'activités culturelles, participation à des expositions. Elle a

aussi participé activement à l'élaboration d'une campagne d'information relative à la nouvelle Loi sur les archives.

Plus de 200 dépliants, brochures, volumes et affiches ont été publiés, de même qu'un journal mensuel à l'intention du personnel du Ministère.

La Direction des communications a également préparé, en collaboration avec le ministère des Relations internationales, une exposition des oeuvres de Charles Daudelin, créateur de la fontaine de la place du Québec à Paris. Cette exposition a eu lieu au Centre culturel québécois. Enfin, la Direction a organisé pour la première fois des séances d'information, destinées aux artistes de Montréal et de la région, sur les programmes d'aide financière du Ministère.

Service des relations intergouvernementales et interministérielles

Mandat et objectifs

Le Service des relations intergouvernementales et interministérielles assure et coordonne la conduite des relations du Ministère sur la scène internationale, canadienne et québécoise.

Les principaux objectifs du Service pour l'année 1984-1985 ont été d'assurer la présence du Ministère et des organismes culturels dans les programmes de coopération du gouvernement du Québec ainsi qu'auprès d'organisations internationales à vocation culturelle; de relancer, dans le nouveau contexte politique, les relations avec le gouvernement fédéral sur le plan culturel; d'affirmer son rôle au sein du Ministère et d'assurer la cohésion des relations interministérielles des Affaires culturelles.

Réalisations

Sur le plan international, le Service, en étroite collaboration avec le ministère des Relations internationales, a élaboré et assuré le suivi des programmes de coopération culturelle avec la France, la Belgique, le Mexique et les régions de Madrid et de la Catalogne. Dans ce cadre, notons la préparation et la réalisation de la Rencontre franco-québécoise sur la culture et l'attribution du premier Prix belgo-québécois de la chanson.

Sur la scène interprovinciale, le Service, en étroite collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, a élaboré et assuré le suivi des programmes de coopération culturelle avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Parmi les nombreuses réalisations à ce chapitre, mentionnons une exposition conjointe de gravures réunissant quelque quatre-vingts créateurs du Québec et de l'Ontario.

De plus, le Service a entretenu des rapports avec des organisations internationales à vocation culturelle telles l'Agence de coopération culturelle et technique et l'U.N.E.S.C.O. Il a également accueilli plusieurs visiteurs étrangers dont il a préparé les programmes de séjour.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, mentionnons la signature d'une entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels et la participation à la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la culture et des ressources historiques.

Enfin, en matière de relations interministérielles, le Service a contribué à la préparation de plusieurs réunions et à la coordination de dossiers de concertation avec plusieurs ministères dont ceux de l'Éducation, du Loisir, des Relations internationales, du Tourisme, des Transports et avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste

Mandat et objectif

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste a pour mandat d'effectuer des recherches sur le droit d'auteur; d'élaborer des politiques dans ce domaine; de coordonner, normaliser et soutenir les activités des ministères et des organismes gouvernementaux touchant les droits d'auteur du gouvernement et les droits des auteurs dont le gouvernement acquiert ou utilise les oeuvres; de fournir au public les renseignements demandés; de veiller à la réalisation des mesures présentées dans *La juste part des créateurs*; de faire effectuer des recherches concernant la situation socio-économique et juridique de l'artiste; de développer et de proposer une politique des programmes et des mesures visant à améliorer le statut socio-économique et juridique de l'artiste; de servir de lien et de stimulant aux groupes qui ont pour mission l'amélioration du statut socio-économique et juridique de l'artiste.

Réalisations

En matière de propriété intellectuelle, une convention sur la reprographie d'oeuvres protégées a été signée par les représentants des titulaires de droits et ceux de l'enseignement collégial; cette convention s'applique également, à titre expérimental, dans des établissements du primaire et du secondaire.

En ce qui concerne la reproduction d'oeuvres audiovisuelles, un règlement à l'amiable d'une poursuite de quatre (4) millions de dollars contre

quatorze collèges est intervenu entre la Société pour l'avancement des droits en audiovisuel (S.A.D.A.) et les collèges. En outre, le Service a poursuivi son travail pour assurer la protection du droit des auteurs dans les établissements des divers ordres d'enseignement ainsi que dans le réseau des Affaires sociales. Le Service s'est aussi attaché à mettre au point des mécanismes de perception collective des droits d'auteur. Il a également apporté son soutien aux ministères et organismes gouvernementaux afin d'harmoniser et de régulariser l'acquisition et la gestion des droits d'auteur au gouvernement.

Le Service a préparé le dossier visant à établir la position du gouvernement à l'égard de la révision de la Loi sur le droit d'auteur. Il a aussi aidé la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec dans l'élaboration d'un mémoire concernant cette révision.

En ce qui concerne le statut de l'artiste, le Service a publié une étude sur le statut juridique de l'artiste interprète et a fait réaliser des recherches sociodémographiques concernant les musiciens affiliés à la Guilde des musiciens, les décorateurs-ensemblers, designers, graphistes ainsi que les auteurs d'oeuvres dramatiques, littéraires et musicales.

De plus, le Service a donné un appui technique aux associations dans leurs démarches pour améliorer leur régime fiscal. Enfin, à la suite de la présentation par le Service de la problématique du statut socio-économique de l'artiste, le Ministre a donné son accord pour la mise en oeuvre de diverses mesures destinées à améliorer la situation des créateurs et interprètes.

Service de la recherche et de la planification

Mandat et objectifs

Le Service de la recherche et de la planification a reçu un triple mandat pour l'année 1984-1985: produire et diffuser des statistiques sur la culture; réaliser ou faire réaliser des études et des recherches; effectuer des travaux de planification et d'évaluation. Pour réaliser ce mandat, le Service dispose d'un programme de statistique et d'un programme de recherche. Il travaille, de plus, à certains dossiers de planification. Le programme de statistique comporte des travaux à plus ou moins long terme, selon le cas, sur les dépenses publiques au titre de la culture, les profils d'organismes et les industries culturelles. Quant au programme de recherche, les champs d'étude privilégiés touchent la démographie des professionnels de la culture, les comportements culturels et l'économie de la culture. En matière de planification et d'évaluation, le

Service a consacré une partie de ses efforts à des travaux visant tantôt à élaborer des politiques sectorielles ou ministérielles, tantôt à évaluer certains programmes du Ministère.

Réalisations

Le Service a produit, en 1984-1985, un certain nombre de travaux qui peuvent être répartis en six grandes catégories:

Statistiques générales

Trois études ont été diffusées dans le domaine: une étude sur le financement et la fréquentation des musées au Québec de 1979-1980 à 1983-1984; un portrait statistique des élèves du Conservatoire de musique du Québec en 1983-1984; un portrait de tous les organismes en arts d'interprétation subventionnés par le Ministère.

Démographie des professionnels

Deux études sur les artistes en arts visuels ont été réalisées et diffusées: Profil des artistes de la collection Prêt d'oeuvres d'art 1983 et Profil des artistes qui ont participé au concours Exposer à Paris ou à New York 1982-1983 et 1983-1984. Une enquête sur les auteurs québécois a été menée auprès des membres de six associations d'auteurs et les données en ont été traitées. Une première analyse se limitant au profil des auteurs-compositeurs de chansons a été diffusée, une analyse plus globale étant prévue pour l'été 1985.

Les comportements culturels

À partir du sondage produit par le Centre de recherche sur l'opinion publique (C.R.O.P.) en 1983, des analyses partielles ont mis en lumière les comportements culturels des jeunes de même que les habitudes de lecture des Québécois et Québécoises. Une analyse comparative des pratiques culturelles au Québec et en France a aussi été diffusée.

Les comptes culturels

Plusieurs démarches et travaux ont été réalisés en collaboration avec Statistiques Canada et le Bureau de la statistique du Québec; d'autres sont en cours. Ils visent à élaborer des nomenclatures permettant de recenser les dépenses des administrations publiques en matière de culture. Les premières études, qui portent sur les dépenses des municipalités au titre des équipements culturels, ont été rendues publiques.

L'économie de la culture

Une étude préliminaire en vue de produire un modèle pour évaluer les retombées économiques des

activités culturelles a été réalisée en collaboration avec l'École des hautes études commerciales. D'autres travaux sont amorcés à l'intérieur de ce volet.

Planification et évaluation

Le Service a collaboré à divers dossiers de planification: politique de conservation et politique des arts visuels, soutien méthodologique à l'évaluation de programmes, révision des programmes d'aide, implantation d'un système visant à vérifier les dépenses du Ministère par secteur d'activités.

Les études mentionnées ont été diffusées soit dans le bulletin du Service, *Chiffres à l'appui*, soit sous forme de rapport d'étude ou de document.

Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration a pour mandat de concevoir des projets, de mettre au point des programmes, des systèmes et des méthodes de gestion des ressources de façon à appuyer les plans d'action et les programmes du Ministère. Elle contribue aussi à l'élaboration des plans d'action, des règlements et des directives qui émanent des organismes de gestion centrale auprès desquels elle représente le Ministère. Elle assure, en outre, la diffusion de ces documents et en contrôle l'application.

C'est aussi à la Direction générale de l'administration qu'il incombe d'organiser, d'implanter et de développer les services de soutien administratif et technique et les services de conseil aptes à permettre aux gestionnaires d'assumer les responsabilités qui leur sont déléguées par le Ministère et par les organismes centraux en ce qui concerne la gestion des ressources.

Enfin, la Direction générale de l'administration a aussi pour tâche de concevoir des instruments d'évaluation propres à augmenter l'efficacité de la gestion des ressources et d'en contrôler l'utilisation.

Direction des ressources financières, matérielles et des systèmes de gestion

Mandats et objectifs

La Direction intervient dans sept (7) secteurs d'activités dans le but de fournir aux gestionnaires du Ministère les services de développement, de soutien et de conseil requis pour la gestion des ressources financières, matérielles et des systèmes de gestion.

La Division de la programmation budgétaire est responsable de la coordination du cycle budgétaire: réalisation de la revue de programmes, distribution des crédits détaillés, préparation de la défense des

crédits et rédaction du C.T. de normalisation et de la programmation budgétaire. Cette division a également pour responsabilité de contrôler, en tenant compte de la réglementation gouvernementale, le contenu des demandes d'autorisation adressées au Conseil du trésor et d'en assurer le suivi.

La Division du contrôle budgétaire est responsable de toutes les opérations budgétaires ministérielles qui doivent être effectuées au cours de l'exercice financier, telles la préparation des prévisions de revenus et recettes, les rapports financiers à présenter au Conseil du trésor ou au Conseil exécutif, la gestion des revenus et des fonds locaux, le suivi de l'évolution budgétaire et les divers virements de crédits.

La Division de la gestion immobilière assume quant à elle un rôle d'expert et de conseil auprès des unités administratives du Ministère dans la définition de leurs besoins en matière d'espaces et d'aménagement de locaux. Elle agit de plus comme interlocutrice de la Société immobilière du Québec en assurant le suivi des demandes de services effectuées.

La Division de l'approvisionnement est chargée de l'acquisition des biens requis par les diverses unités administratives du Ministère et à ce titre, elle le représente auprès du Service des achats du gouvernement. Elle agit également comme responsable ministérielle auprès du Fichier central des fournisseurs.

La Division informatique et bureautique assiste les unités administratives dans la définition de leurs besoins en matière de bureautique. Elle a également la responsabilité du développement et de l'entretien des systèmes informatisés du Ministère.

La Division des systèmes et méthodes conseille les gestionnaires et effectue des études sur l'organisation du travail, les systèmes et les procédures administratives. Elle est également responsable de la conception et de la gestion du répertoire des politiques administratives du Ministère.

La Division des services auxiliaires assure les services de courrier et de messagerie, la gestion d'un magasin de fournitures de bureau et d'équipements et les services d'exploitation du 225, Grande Allée Est. Responsable de la gestion de la téléphonie, elle est l'intermédiaire entre le ministère des Affaires culturelles et celui des Communications en cette matière.

Réalisations

Les principales réalisations de la Direction en 1984-1985 ont été les suivantes:

- fusion de la Direction des ressources financières et de la Direction des ressources matérielles et

des systèmes de gestion, fusion qui a notamment entraîné un nouveau partage des responsabilités et la formation d'un central de dactylographie;

- élaboration d'un schéma directeur des systèmes de l'informatique et de la bureautique;
- évaluation des besoins reliés à plusieurs projets majeurs de déménagement ou d'aménagement, notamment le regroupement de la Bibliothèque nationale de Québec, les centres d'archives de Montréal, de Chicoutimi et de Hull, le Conservatoire de musique de Chicoutimi, la Direction régionale de Montréal et le Centre de conservation du Québec;
- Révision de la fonction « gestion financière » qui a, entre autres changements, donné lieu à une nouvelle infrastructure budgétaire;
- amorçe d'une réorganisation majeure des manuels administratifs en vue de l'élaboration d'un répertoire intégré des politiques administratives du Ministère.

Direction des ressources humaines

Mandats et objectifs

Pour la réalisation de ses mandats, la Direction des ressources humaines a mis en place, en 1984-1985, une nouvelle structure qui regroupe tous les services de conseil et de soutien à la gestion, les services d'analyse et de développement de l'organisation, et enfin les services liés à la rémunération et à l'administration des avantages sociaux des employés.

Les mandats de la Direction peuvent donc se résumer de la façon suivante: ils visent d'abord à fournir aux gestionnaires du Ministère le soutien et les conseils requis dans l'évaluation des emplois, la sélection et l'évaluation du personnel, le développement des ressources humaines et l'administration des conventions collectives; à conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration des politiques et des pratiques de gestion en ce qui concerne les emplois supérieurs, l'organisation administrative et l'analyse des effectifs; enfin à fournir aux employés du Ministère des services de soutien et de conseil dans la planification de leur carrière, en matière de mobilité, de rémunération et d'avantages sociaux.

Réalisations

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la fonction publique a nécessité des changements majeurs aux modes de fonctionnement de la Direction. Il a fallu revoir la formation de l'ensemble du personnel et adapter les modes de gestion interne à la nouvelle philosophie de la Loi.

La réalisation d'un programme de formation destiné aux cadres du Ministère a constitué un second dossier majeur. Ce programme a été adapté aux besoins de chacune des unités administratives.

Pour appuyer les orientations de la Loi sur la fonction publique, la Direction a procédé à l'élaboration d'un plan de délégation en gestion des ressources humaines. Son exécution a été accompagnée de la mise à jour et du développement des politiques de gestion des ressources humaines.

Enfin, deux projets pilotes de décentralisation du recrutement des employés occasionnels ont été réalisés avec deux institutions du Ministère, soit la Bibliothèque nationale et le Conservatoire de musique et d'art dramatique.

Programme 02

Développement culturel régional et développement des équipements culturels

Ce programme vise à fournir une aide technique et financière dans les domaines de la création, de la diffusion, de la mise en valeur du patrimoine québécois, des arts d'interprétation, des arts de l'environnement visuel et des bibliothèques publiques. Il vise également à développer et à maintenir un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles dans chacune des régions du Québec.

Service du patrimoine

Mandat et objectifs

Dans l'exercice de son mandat, cette unité administrative vise à la réalisation de trois objectifs principaux: assurer aux directions régionales un soutien technique en matière d'archéologie, d'ethnologie, d'histoire et d'histoire de l'art, d'architecture et d'interprétation; contribuer de façon substantielle aux politiques et programmes du Ministère en matière de patrimoine; travailler au développement de nouveaux instruments de gestion, de connaissance et de diffusion destinés aux directions régionales et à leurs collaborateurs et usagers.

Le Service coordonne également, en collaboration avec les directions régionales et certaines unités centrales du Ministère, les processus qui ont trait à l'attribution des statuts juridiques, à l'émission de permis de recherche archéologique, à la gestion du laboratoire et des collections d'archéologie ainsi qu'à la participation du Ministère à l'application des lois québécoises sur la qualité de l'environnement, sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi canadienne sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

En outre, au cours de la dernière année, le Service a vu se greffer à son mandat les responsabilités de gérer le Centre de documentation, de superviser les collections de publications sur le patrimoine et d'administrer l'aide financière aux organismes nationaux de sauvegarde et de promotion.

Réalisations

En vertu de son mandat de gestion de l'aide financière aux organismes nationaux de patrimoine, le Service a versé des subventions non normalisées pour un montant global de 73 500 \$. Cette aide a été principalement accordée pour la réalisation de projets spéciaux (banques de données, études thématiques, bulletins d'information, etc.) et exceptionnel-

lement pour le fonctionnement de quelques-uns de ces organismes en raison de leur caractère pluridisciplinaire ou de leur rayonnement particulier. On retrouve parmi eux des fédérations de sociétés locales ou régionales, des associations professionnelles et des instituts de recherche universitaires ou privés.

Le Service a consacré des efforts et des ressources, plus particulièrement au cours des derniers mois, à l'informatisation de l'inventaire des sites archéologiques du Québec (I.S.A.Q.), au microfilmage du fonds Gérard Morisset ainsi qu'à la diffusion des données du macro-inventaire, pour lequel un guide explicatif est en voie de publication.

Le Service s'est en outre penché sur une soixantaine de dossiers d'intérêt régional: élaboration d'une politique de conservation; confection de dépliants d'information sur divers aspects de la Loi sur les biens culturels, sur des programmes d'aide financière et des fonds de documentation du Ministère qui sont accessibles au public; négociation d'ententes avec divers organismes en matière de revitalisation des centres-villes et des rues principales par exemple, d'affectation des terres publiques, de conservation des ponts couverts et de protection des gares ferroviaires; enfin, production ou promotion d'études thématiques ou de banques de données sur différents sujets touchant au patrimoine.

En vertu de son mandat de coordination, le Service a en outre étudié près de 200 demandes ayant trait à l'application de la Loi sur les biens culturels. Au terme de ses analyses, il a recommandé, par le biais des comités concernés, l'attribution de 48 nouveaux statuts juridiques et l'octroi d'une quarantaine de nouveaux permis de recherche archéologique. En outre, il s'est assuré que soient examinés par les directions régionales un nombre important de documents soumis par le Secrétariat général à l'aménagement relativement à la préparation des schémas d'aménagement par les 97 communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. En ce qui a trait à la participation du Ministère à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Service a produit des avis sur plus d'une cinquantaine de projets.

Le Service, enfin, a prêté son concours aux différentes directions régionales dans le traitement d'environ 300 dossiers réclamant sa compétence ou son soutien technique à divers égards. Il a aussi conseillé les quelque douze organismes nationaux de patrimoine auxquels le Ministère a versé des subventions.

Service des programmes régionaux

Mandat et objectifs

En collaboration avec la Direction générale du réseau, cette unité administrative coordonne la planification, la réalisation et l'évaluation des orientations, des politiques et des programmes reliés au développement des bibliothèques publiques et des bibliothèques centrales de prêt, à l'implantation des équipements culturels et au développement régional des arts et des lettres; elle élabore des programmes ou des mesures d'aide technique et coordonne la collecte et la diffusion de l'information, de la documentation et des statistiques relatives à ces secteurs; elle coordonne la rédaction des avis destinés aux municipalités régionales de comté en matière d'équipements culturels, conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et elle assure le secrétariat de la Commission des bibliothèques publiques.

Réalisations

Équipements culturels

L'année 1984-1985 a permis l'application, pour une deuxième année, du nouveau programme élargi d'aide en matière d'équipements culturels. La nouvelle version de ce programme prévoit un financement selon deux modalités. D'une part le Ministère a consacré à ce programme un montant de 5 579 190 \$ prélevé sur ses crédits budgétaires auquel il faut ajouter la part de l'Office de planification et de développement du Québec, qui s'est élevée à 884 400 \$. D'autre part le Ministère a été inscrit, cette année, au programme pluriannuel d'immobilisations financé par le service de la dette. L'enveloppe dont disposait le Ministère à ce titre, cette année, était de 23 000 000 \$. Rappelons que seuls les projets majeurs sont financés par ce type d'intervention.

Voici un tableau illustrant le financement des projets:

Financement des équipements culturels

	Nombre de projets	Part du M.A.C.	Par de l'O.P.D.Q.	Total \$
Crédits budgétaires				
Projets mineurs	134	930 540	89 400	1 019 940
Projets majeurs	32	2 636 450	795 000	3 431 450
Parachèvement de projets majeurs	21	2 012 200	—	2 012 200
Total	187	5 579 190	884 400	6 463 590
Service de la dette				
Projets majeurs	25	23 000 000	100 000	23 100 000
Grand total	212	28 579 190	984 400	29 563 590

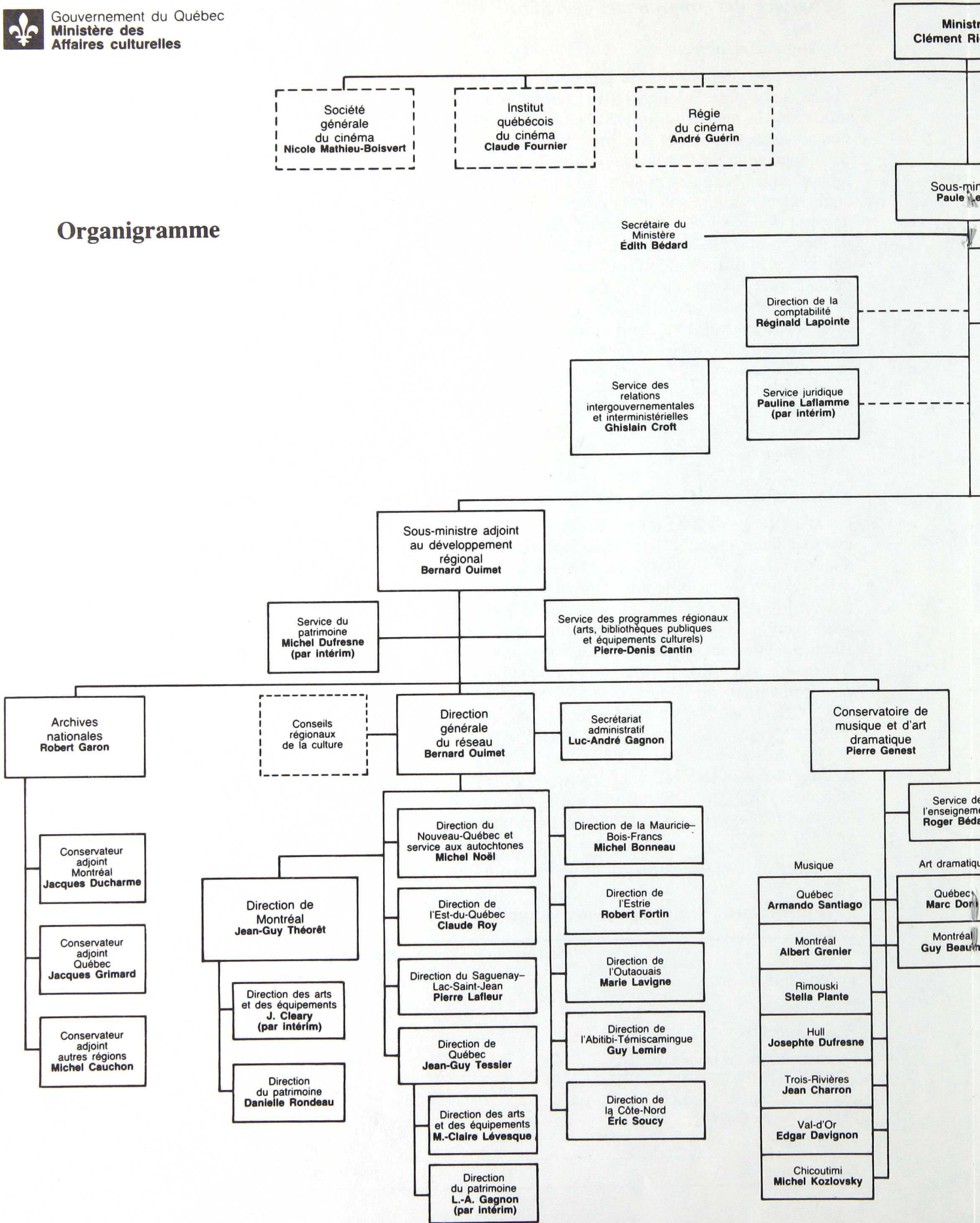
Les municipalités ont été comme prévu les maîtres d'oeuvre de 25 projets majeurs totalisant 32 400 000 \$. Les principaux secteurs touchés sont: les équipements multifonctionnels (14 200 000 \$), les bibliothèques publiques (10 300 000 \$) et les arts d'interprétation (4 500 000 \$).

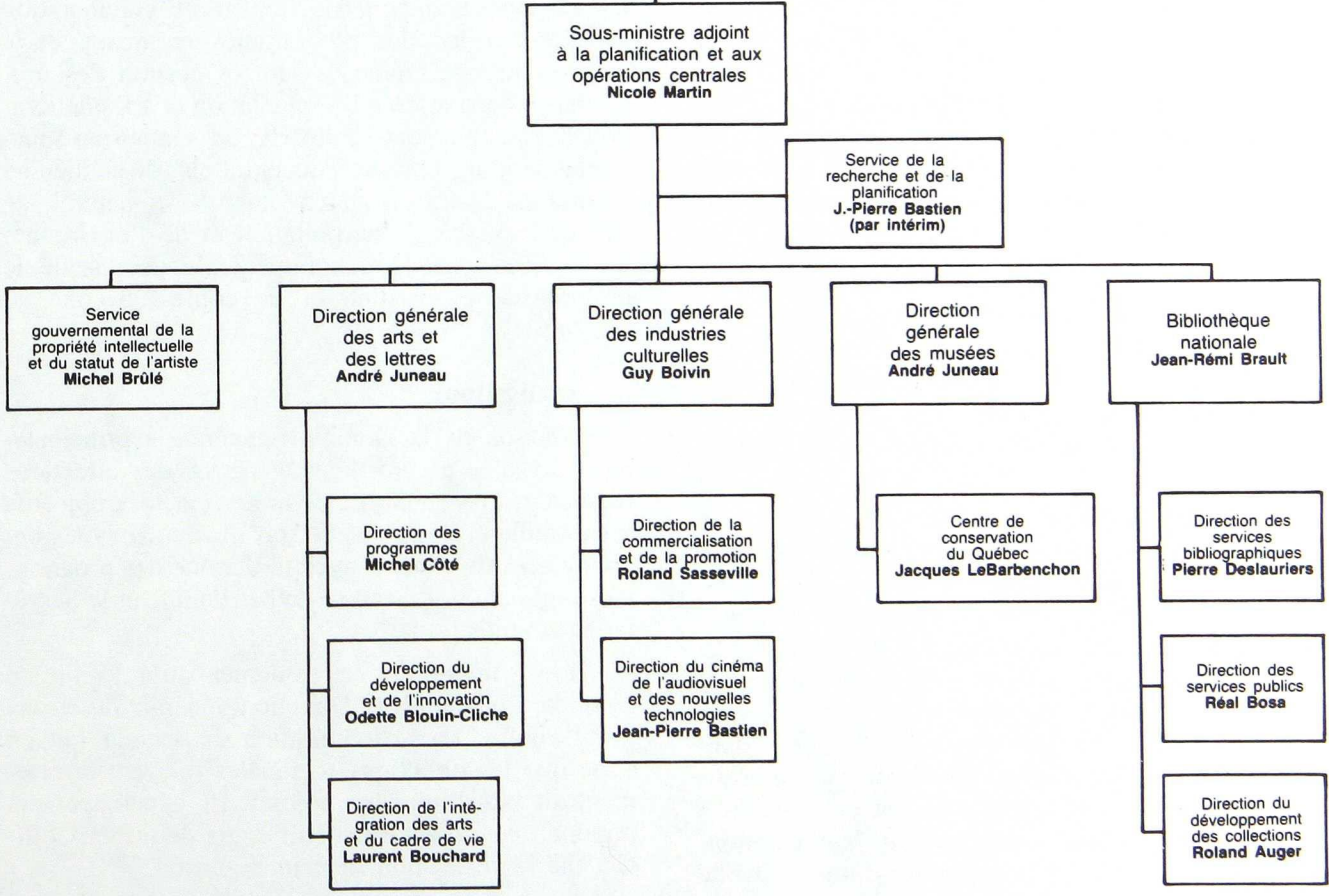
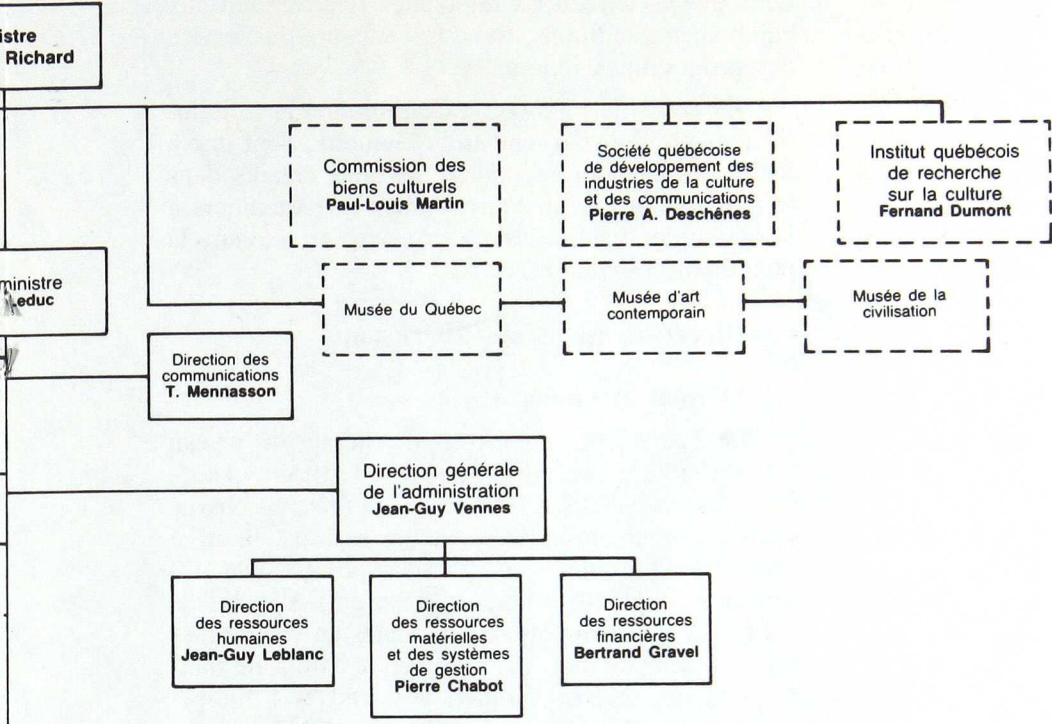
Bibliothèques publiques et bibliothèques centrales de prêt

Le Service des programmes régionaux coordonne la gestion des programmes d'aide aux bibliothèques publiques, laquelle est assurée par les directions régionales. Six municipalités ont reçu une première subvention de fonctionnement par suite de la création d'une bibliothèque municipale autonome. De plus, le Ministère a continué de soutenir le fonctionnement des bibliothèques existantes dans 132 municipalités. Au terme de l'année 1984-1985, 75 % des municipalités de 5 000 habitants et plus offrent à leur population un service public de prêt de livres. Les crédits affectés par le ministère des Affaires culturelles au développement du réseau des bibliothèques publiques autonomes ont été de 14 058 739 \$, les municipalités y contribuant pour 46 284 809 \$.

Le programme d'aide aux onze bibliothèques centrales de prêt, auxquelles le Ministère a accordé une somme de 5 122 400 \$, a permis à ces établissements de desservir cinquante-trois (53) nouvelles municipalités de moins de 5 000 habitants chacune. Au terme de cet exercice budgétaire, le bilan de l'atteinte des objectifs poursuivis par ce programme est le suivant: 58 % des municipalités rurales sont maintenant desservies, ce qui correspond à 59 % de la population rurale, soit à quelque 1 033 500 habitants dans 788 municipalités. De plus, par un effet incitatif du programme, la contribution municipale par habitant est passée, depuis cinq ans, de 0,50 \$ à 1,32 \$.

Organigramme





Enfin, le Ministère a affecté une somme de 321 800 \$ à son programme d'aide aux bibliothèques publiques pour malvoyants et aux associations professionnelles, dont 275 000 \$ à la Magnétothèque générale pour les aveugles.

De 3,12 qu'il était en 1980, le nombre de prêts par habitant au Québec est passé à 3,43 en 1985, tandis que le pourcentage de la population desservie passait de 79,5 % à 83 % pendant la même période.

Arts d'interprétation et arts de l'environnement

Les directions régionales administrent trois programmes dans ces deux secteurs. Des crédits de 4 939 500 \$ y ont été consacrés.

Autres actions et réalisations majeures

Le Service des programmes régionaux a assumé la présidence du Comité national d'orientation sur les métiers d'art, qui a amorcé, en juin 1984, un processus de réflexion et de consultation sur ce secteur. Il a ensuite assuré la coordination de la Journée nationale d'orientation sur les métiers d'art qui s'est tenue le 19 novembre 1984 et qui a porté sur 33 mesures de développement définies par le milieu des métiers d'art. Cette journée réunissait des organismes représentant des artisans de toutes les régions, les conseils régionaux de la culture, les ministères et organismes publics concernés ainsi que les centres désignés de formation rattachés aux cégeps de Limoilou et du Vieux-Montréal.

Le Service a coordonné la révision de tous les programmes placés sous sa responsabilité et dont la gestion est assurée par les directions régionales. Cette révision avait pour but, notamment, de prendre en considération les objectifs et les nouvelles réalités qui découlent de la politique de régionalisation du Ministère.

Le Service a d'autre part coordonné l'évaluation en profondeur du programme d'aide aux organismes de diffusion en arts d'interprétation. Cette évaluation, qui est menée avec le concours des directions régionales, des conseils régionaux de la culture et d'organismes représentant les diffuseurs de spectacles, a été amorcée en avril 1984 et devrait se terminer en 1985. Le Service a, de même, coordonné l'évaluation du programme d'aide aux conseils régionaux de la culture qui tous ont été appelés à faire le bilan de leur action depuis leur création. L'opération a abouti à la signature d'une nouvelle convention portant notamment sur l'établissement du cadre des relations entre le Ministère et chacun des conseils.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, 33 avis ont été pro-

duits par les directions régionales relativement aux équipements culturels, avec le concours du Service des programmes régionaux.

Au cours de l'année, la Commission des bibliothèques publiques a tenu trois réunions, dont une à Saint-Jérôme pour rencontrer les intervenants dans le domaine et discuter des problèmes particuliers à la région des Laurentides. Le Service en a assuré la planification et le secrétariat.

Direction générale du réseau

Mandat et objectifs

Le mandat de la Direction générale du réseau est de rendre accessible, sur tout le territoire québécois, les ressources nécessaires à la prise en charge du développement culturel par les régions. Pour ce faire, la Direction générale doit coordonner les activités de planification, de mise en oeuvre et de contrôle des dix directions régionales en vue d'assurer la cohérence des interventions du Ministère dans les secteurs du patrimoine, des arts, des équipements culturels et des bibliothèques publiques.

La Direction générale, en étroite collaboration avec le Service des programmes régionaux et le Service du patrimoine, assure la gestion des programmes de soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels, de soutien au fonctionnement des équipements culturels, de soutien au patrimoine historique, archéologique et naturel, de soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel. La Direction générale gère seule le programme de soutien et de conseil destiné au réseau.

Réalisations

L'action de la Direction générale a principalement consisté à consolider le réseau des directions régionales aux chapitres de la gestion, des objectifs d'ensemble et des plans de travail. Les activités ont été menées de concert avec le Service des programmes régionaux, le Service du patrimoine et le Secrétariat administratif.

Il est important de souligner qu'à la fin de l'exercice financier, la Direction générale du réseau a été abolie. La restructuration du secteur fait en sorte que les directions régionales relèvent directement du sous-ministre adjoint au développement régional, ce qui accentue leur degré de responsabilité dans la réalisation de leur mandat.

Secrétariat administratif

Mandat et objectifs

Le Secrétariat administratif, constitué en 1984-1985, a le mandat d'assurer à chacune des dix directions régionales une coordination et un soutien dans les opérations et activités reliées notamment à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'aux systèmes d'information de gestion.

Plus particulièrement, le Secrétariat administratif contribue à la détermination des objectifs, à l'élaboration des politiques, procédures et systèmes propres au secteur et à la mise en place de programmes de travail dans les domaines des ressources humaines, financières et matérielles, et ce, de concert avec les services centraux du Ministère.

En somme, la nature et le caractère des services offerts au réseau font du Secrétariat un lieu d'unité, de convergence et d'harmonisation de la gestion sous tous ses aspects, ceci en vue d'accroître les compétences dans les directions régionales et d'appuyer leurs activités de développement.

Réalisations

Le Secrétariat a soutenu la consolidation des nouvelles directions régionales, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel, la formulation de processus, l'établissement d'un système d'information de gestion et la constitution de guides d'opération pour la réalisation des programmes régionaux. De plus, le Secrétariat a donné son appui aux directions régionales dans certains dossiers particuliers du développement culturel, notamment dans celui des conseils régionaux de la culture.

Certaines activités de gestion du parc immobilier sont maintenant déconcentrées et confiées aux directions régionales. En revanche, la responsabilité de négocier les baux est provisoirement conservée par le Secrétariat qui fournit également au réseau l'assistance nécessaire à l'assimilation des nouvelles fonctions en région. Par ailleurs, la gestion du parc immobilier a été transférée à la Direction de Québec.

Outre le dossier des conseils régionaux de la culture, le Secrétariat a assuré la coordination de divers programmes relatifs à l'emploi dont Stages en milieu de travail et Travaux communautaires. Dans ce dernier cas, grâce à une subvention de 918 200 \$ du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 369 projets ont été acceptés dans le domaine culturel, équivalant à 1 083 postes-année.

Directions régionales

Mandat et objectifs

Les directions régionales ont un mandat de gestion de programmes, de service à la clientèle et au public en général, et de développement. Elles assurent de plus la diffusion, l'application et le suivi des politiques et des programmes ministériels et gouvernementaux dans leur région respective.

La réalisation de ce mandat requiert une connaissance optimale des besoins de la région, une consultation, de même qu'une recherche de concertation et de coopération avec des partenaires aptes à contribuer au développement culturel.

Réalisations

Direction régionale de l'Est-du-Québec

La Direction de l'Est-du-Québec a accru ses services à la clientèle en 1984-1985 et peut maintenant compter sur la compétence et la présence en région d'une personne à temps plein dans chacun des grands secteurs d'activités.

La Direction s'est occupée de consolider son action notamment dans le secteur du patrimoine où le traitement des demandes d'attribution de statuts juridiques, dans le cadre de la Loi sur les biens culturels, a été accéléré. C'est également le cas du secteur des arts visuels et métiers d'art: la presque totalité des créatrices et des créateurs ont été rencontrés. Un effort particulier a été fait pour bien faire connaître le programme Intégration des arts à l'architecture et pour accroître l'assistance à la population autochtone de Restigouche et de Gaspé.

Le programme des équipements culturels a réellement atteint, en 1984-1985, sa vitesse de croisière. Le Ministère, les municipalités et les 2 bibliothèques centrales de prêt de la région ont collaboré à la mise sur pied du programme Biblio en construction, destiné aux municipalités de moins de 5 000 habitants qui désirent compléter leur bibliothèque municipale ou en construire une. Dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction régionale a soutenu les 14 municipalités régionales de comté du territoire dans l'élaboration de leurs schémas d'aménagement.

La Direction régionale a également réalisé différents projets d'animation ou de diffusion, notamment dans le secteur des lettres, par le biais de son programme d'aide au développement régional.

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Sur le plan des équipements culturels, l'année aura été caractérisée par la mise en marche de travaux majeurs de restauration du bâtiment 1921 de la Vieille Pulperie de Chicoutimi, la rénovation et la construction d'infrastructures au Camp musical de la Métabetchouan, ainsi que la réalisation des travaux préliminaires à la construction du musée Louis-Hémon de Péribonka. De plus, la Direction régionale a soutenu les initiatives de la bibliothèque centrale de prêt dans une première phase d'améliorations locatives touchant quelque 12 bibliothèques affiliées au réseau B.C.P., et a travaillé, de concert avec la Ville de Chicoutimi, à l'évaluation des équipements municipaux dans le contexte de la revitalisation de son centre-ville. Enfin, tout en intensifiant sa fonction de soutien et de conseil auprès des municipalités régionales de comté dans des projets touchant principalement la diffusion (salles de spectacle, bibliothèques), la Direction régionale a amorcé un inventaire systématique des équipements de production, de formation et de diffusion, dont les résultats permettront d'élaborer un plan de développement régional des équipements culturels.

En ce qui a trait à son mandat de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, la Direction régionale a poursuivi ses interventions concernant la thématique de la Route des fourrures par des travaux d'inventaire visant la mise en valeur des sites du poste de traite de Chicoutimi et de la Métabetchouan. Dans le domaine de l'archéologie industrielle, elle a étudié la thématique de l'exploitation forestière régionale (La Doré, la Vieille Pulperie de Chicoutimi, Sainte-Jeanne-d'Arc) en collaboration avec le Service du patrimoine du Ministère.

La Direction a mis à contribution ses connaissances en matière de patrimoine dans des projets d'aménagement de la société Alcan (Laterrière et berges du lac Saint-Jean) et de la Société québécoise d'assainissement des eaux (rivière du Moulin, Desbiens et Laterrière) et a intensifié son soutien auprès des municipalités régionales de comté afin de favoriser l'inclusion du volet patrimoine dans l'élaboration de leurs schémas d'aménagement.

Au chapitre des arts et des lettres, la régionalisation du Ministère aura permis d'accroître en 1984-1985 l'aide offerte par la Direction aux différents organismes professionnels de la région dans leurs démarches de consolidation et de développement, plus particulièrement dans les secteurs de la danse, du théâtre et des arts visuels.

La Direction a, de plus, contribué au déroulement et au suivi du Sommet sur l'économie et le

développement et à la mise en oeuvre d'actions interministérielles en vue du développement de la zone périphérique du parc du Saguenay. Enfin, elle a participé à l'organisation du Salon de la culture au Saguenay-Lac-Saint-Jean, premier carrefour multidisciplinaire consacré à la diffusion des produits culturels de la région.

Direction régionale de Québec

En collaboration avec les divers intéressés, la Direction s'est attachée à renforcer la cohésion des interventions du Ministère dans les domaines du développement des arts et des équipements culturels, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

Dans le domaine des arts

Dans le cadre de l'administration des programmes d'aide, la Direction a accordé priorité au secteur de la danse, compte tenu de la mise en oeuvre récente de la politique de la danse du Ministère. En ce qui concerne les créateurs, un effort a été fait pour permettre la réalisation de projets de plus grande portée par l'octroi de montants plus importants.

La mise en oeuvre du programme d'équipements culturels a permis la réalisation de nombreux projets de bibliothèques, le lancement d'un programme destiné spécifiquement aux bibliothèques affiliées (permettant de rattraper un certain retard), la création d'une nouvelle salle de spectacle pour le théâtre (Implanthéâtre) et la consolidation des équipements de l'écomusée de la Haute-Beauce.

Dans le domaine du patrimoine

Outre la maîtrise d'oeuvre des dossiers de Place-Royale (restauration, recherche, animation, interprétation), la Direction a réalisé, en collaboration avec le Commissariat des fêtes 1534-1984, une programmation particulière d'animation du secteur.

D'autre part, la Direction a maintenu son aide technique et financière aux particuliers, aux municipalités régionales de comté et aux municipalités, de même qu'aux organismes sans but lucratif.

Sur le plan de l'aide aux particuliers, en plus de l'aide technique et financière fournie dans de nombreux dossiers de permis (1 000) et de contributions (125), la Direction a poursuivi les programmes de restauration des maisons anciennes de l'Île d'Orléans et la réalisation d'une entente visant le recyclage de 12 bâtiments de la rue Petit-Champlain et de Place-Royale.

Au chapitre de l'aide aux municipalités régionales de comté, une vaste opération a été entreprise:

création d'instruments de sensibilisation et assistance technique dans l'élaboration des schémas d'aménagement.

La Direction compte élaborer avec chacune des M.R.C. de la région un plan de mise en valeur du patrimoine et d'implantation d'équipements. Des ententes ont déjà été conclues en ce sens avec les municipalités régionales de comté de la Côte-de-Beaupré et de la Beauce.

À cela il faut ajouter que le Ministère est associé à de nombreuses initiatives municipales. Parmi les plus importantes, mentionnons les ententes avec la Ville de Québec où, en plus d'intervenir en archéologie, en aménagement urbain et en diffusion, la Direction s'est associée à l'Office de planification et de développement du Québec, à la Ville et à l'entreprise privée pour rénover certains sites incendiés ou abandonnés dans le Vieux-Québec; l'entente avec Beauport pour la restauration de la maison Tessier-Dit-Laplante; l'entente avec Sillery pour la restauration de la maison Bagatelle.

De plus, la Direction de Québec s'est associée, pendant l'année, à de nombreux organismes pour réaliser des projets de mise en valeur du patrimoine.

La gestion du parc immobilier a été confiée à la Direction de Québec au cours de l'exercice 1984-1985. L'opération de délestage s'est poursuivie comme suit:

- la maison Sénécal à Brossard: transférée au ministère des Transports en vue d'une cession au secteur privé;
- la maison Estèbe à Québec: cédée au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, elle a été incorporée au complexe du Musée de la civilisation;
- la maison Chauvin: transférée au ministère des Transports en vue d'une cession à la municipalité de Tadoussac;
- le site des Saints-Anges: transféré au ministère des Transports en vue d'une cession à la municipalité de LaSalle;
- l'entrepôt Gauvreau-Beaudry à Place-Royale: transféré au ministère des Transports en vue d'une cession à la coopérative d'habitation La grand'voile de Québec;
- le moulin M^{re} de Laval à Château-Richer: transféré au ministère des Transports en vue d'une cession à la municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré;
- les maisons Amyot et Langlois de Place-Royale: transférées au ministère des Transports en vue d'une cession à la corporation du Musée du Québec:

- la maison des Jésuites: transférée au ministère des Transports en vue d'une cession à la municipalité de Sillery;

- des terrains voisins du moulin De la Chevrotière: transférés au ministère des Transports en vue d'une cession à la municipalité de Deschambault.

Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs

La dernière année a été marquée par une action plus structurée auprès des municipalités, particulièrement des dix municipalités régionales de comté. Le travail de sensibilisation des élus auquel s'est livré le Conseil de la culture et les multiples interventions de la Direction ont permis l'amorce d'une collaboration très efficace de cette dernière avec ses partenaires.

Dans le domaine des équipements culturels, quinze projets mineurs ont été réalisés cette année, alors que trois projets d'envergure ont été entrepris, tous trois dans le domaine de la diffusion.

La Direction et les intervenants culturels ont consacré beaucoup d'énergie cette année à l'émergence de deux projets de musées d'envergure dans la région, soit le musée des Religions à Nicolet et le musée de Trois-Rivières (dossier pris en charge par l'Université du Québec à Trois-Rivières). Un projet d'agrandissement du musée d'Odanak a également été mis de l'avant.

En outre, dans la continuité du programme d'action, la Direction a accordé beaucoup plus d'importance au dossier du livre et de la lecture, en concertation notamment avec les bibliothèques publiques et la bibliothèque centrale de prêt.

Enfin, le budget du programme de soutien aux artistes professionnels a été légèrement augmenté, ce qui a permis à douze créateurs de profiter de l'aide financière du gouvernement. Par le biais du programme d'amélioration de l'intervention régionale, le Ministère a versé en subventions 121 000 \$ répartis en 23 projets relevant de la plupart des secteurs culturels.

Direction régionale de l'Estrie

Au cours de l'exercice 1984-1985, la Direction régionale de l'Estrie a complété sa mise en place. Elle compte maintenant cinq professionnels affectés aux arts visuels, aux arts d'interprétation, au patrimoine et à l'aménagement, au livre, aux musées et aux équipements culturels.

Dans le domaine des arts et des lettres, la Direction a entrepris d'ajouter systématiquement une assistance technique complémentaire à l'aide financière qu'elle accorde par le biais des programmes.

La Direction a aussi intensifié ses relations avec les municipalités régionales de comté dans le but de voir intégrer aux schémas d'aménagement ses préoccupations en matière de patrimoine et d'équipements culturels.

Dans le domaine du patrimoine, le programme d'aide aux municipalités a connu une augmentation de 60 % affectée principalement à des rajustements réglementaires dans les municipalités à fort potentiel ainsi qu'à la connaissance du patrimoine.

En ce qui concerne les équipements culturels, un plan qui est actuellement à l'étape de la mise en oeuvre a été élaboré avec la bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie. Par ailleurs, la tenue du Sommet socio-économique de l'Estrie en janvier 1985, a donné l'occasion au ministre Clément Richard de soutenir plusieurs projets majeurs dont la rénovation du Centre d'arts d'Orford (350 000 \$) et du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke (1 000 000 \$), la construction de résidences au Camp musical d'Asbestos (170 000 \$) et la construction de la maison du Granit de Saint-Sébastien (85 000 \$).

Au cours de l'exercice, le budget du programme Intervention régionale a été augmenté de 74 % de façon à permettre la concertation et la réalisation de projets innovateurs susceptibles d'avoir un impact sur le développement culturel.

Un mode de concertation adapté à la réalité a été mis au point de façon à associer au développement culturel le Conseil régional de la culture, les organismes culturels et les municipalités.

Direction régionale de Montréal

L'année 1984-1985 a permis de consolider la régionalisation du Ministère à Montréal et de regrouper les effectifs de la Direction régionale place Jacques-Cartier dans le Vieux-Montréal. Les bureaux administratifs logent d'autres unités administratives. Les principales activités menées par la Direction du patrimoine, au cours de l'année 1984-1985, se sont inscrites dans une orientation d'assistance aux partenaires du territoire.

En matière d'aide architecturale et de traitement des permis, dans le cadre de l'application de la Loi sur les biens culturels, 414 permis relatifs aux arrondissements, monuments et sites historiques et archéologiques et aires de protection ont été traités; de plus, 50 contributions aux particuliers ont été octroyées, pour un total de 1 183 600 \$.

Dans le cadre du programme d'aide aux municipalités et aux municipalités régionales de comté, 11 d'entre elles, en vertu d'ententes, ont bénéficié d'assistance technique et financière pour une somme de 441 200 \$. De plus, l'entente avec la Ville de

Montréal a engendré de la part de l'O.P.D.Q. un apport de fonds de 2 360 000 \$. Le site archéologique de Melocheville (Pointe-du-Buisson) a fait l'objet d'une subvention de 1 000 000 \$ (Service de la dette) pour l'aménagement du site et la construction du centre d'interprétation.

Une assistance technique et financière de l'ordre de 181 800 \$ a été accordée à 8 organismes pour soutenir la mise en valeur du patrimoine; de plus, une somme de 166 500 \$ a été versée à 59 organismes de la région au titre de la sensibilisation au patrimoine.

Dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la rédaction des avis en vertu de l'article 11 a été complétée pour l'ensemble des M.R.C. et un contact établi avec chacune d'entre elles. La formulation des intentions du Ministère dans le cadre de l'article 16 de cette loi a également débuté, de concert avec la Direction des arts et équipements.

Le site des Saints-Anges, à LaSalle, a été transféré à la municipalité pour mise en valeur; une corporation a été créée à Saint-Denis en vue de la prise en charge de la maison Massé. Les sites publics de Terrebonne, Lacolle et Saint-Cuthbert, propriétés du Ministère, ont été gérés par les instances locales et régionales.

Direction des arts et équipements

Les activités de la Direction ont été axées principalement sur le programme des équipements culturels. Durant l'année 1984-1985 des projets majeurs d'équipements culturels ont été autorisés et sont maintenant en cours de réalisation sur le territoire de la région de Montréal. Rappelons les interventions majeures dans les salles de spectacle (Nouvelle Compagnie théâtrale, le Quat'sous, le Rideau vert, le Club Soda, Studio Morin Heights), les centres de formation et de regroupement des arts visuels et métiers d'art, (Val-David, Centre des arts contemporains, Centre Saydie Bronfman, École de joaillerie, Centre des artistes et artisans de Montréal), les lieux de diffusion et les bibliothèques municipales à Montréal, Laval, Lachine, Côte-Saint-Luc, Saint-Jérôme, Granby, Beaconsfield et le site de Pointe-du-Buisson. En tout, près de 14 millions de dollars provenant des crédits budgétaires ou du service de la dette ont été engagés ou dépensés.

En concertation avec les conseils régionaux de la culture des Laurentides, de Lanaudière et de la Rive-Sud, l'inventaire des équipements culturels a été mis en marche et on a amorcé la préparation des états de situation quant au développement culturel particulier à chacun de ces territoires. L'inventaire

des salles de spectacle de la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.) a été confié au Conseil des arts de la C.U.M. selon les modalités définies dans l'entente négociée et conclue.

De plus, une entente avec la Ville de Laval a été négociée dans le but de donner une impulsion nouvelle à la création culturelle, de soutenir les démarches innovatrices dans l'ensemble des secteurs culturels, d'élargir la consultation et d'accroître la concertation. Le Ministère entend s'associer au Conseil de la culture de Ville de Laval dans la définition d'un véritable projet culturel et en soutenir la réalisation.

En ce qui a trait à la gestion des programmes régionalisés, les programmes en arts d'interprétation et en arts visuels ont permis d'attribuer une somme de 1 300 000 \$ à plus de 160 personnes ou organismes sélectionnés par jury ou comité d'évaluation.

Le programme d'amélioration de l'intervention régionale a permis de soutenir la réalisation de plus de 70 projets dont le coût global a atteint 340 000 \$. Ces projets ont été sélectionnés en concertation avec les conseils régionaux de la culture.

Direction régionale de l'Outaouais

Au cours de l'année, quinze organismes ou municipalités de la région se sont partagé 554 930 \$ pour l'amélioration de leurs équipements culturels. Les bibliothèques municipales (Hull et Gatineau) et les bibliothèques affiliées à la bibliothèque centrale de prêt en ont reçu la plus grande part.

Dans le secteur du patrimoine, onze municipalités se sont engagées dans la deuxième phase des ententes conclues l'an dernier et ont diffusé les résultats de l'inventaire de leur patrimoine. La Ville d'Aylmer a, quant à elle, signé une entente par laquelle elle s'est engagée à prendre des mesures de protection par le biais de son règlement d'urbanisme. Dans le domaine de l'archéologie, des fouilles en vue d'une mise en valeur ont débuté à North-Nation-Mills (Plaisance) sur le site d'un village industriel déserté. De plus, des projets de sensibilisation au patrimoine ont été réalisés en milieu scolaire.

Au chapitre des arts visuels, un soutien accru a été accordé aux centres d'exposition et à un nouveau centre d'artistes. Un volet Environnement, rattaché au programme de soutien à la création et particulier à la région, a permis la réalisation de deux nouvelles oeuvres d'art dans des lieux publics. Les subventions en arts et lettres ont permis la consolidation de certains organismes, l'émergence de nouveaux projets, tels un camp d'été en danse, de même que la réalisation d'événements spéciaux comme la Nuit internationale de la poésie dans le

cadre du Salon du livre, le Festival de la culture des femmes et une campagne de sensibilisation à la carrière théâtrale. Enfin, une aide spéciale a été accordée aux bibliothèques situées en milieu anglophone pour l'achat de livres en langue anglaise.

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

L'année 1984-1985 a marqué dans l'histoire du Ministère en Abitibi-Témiscamingue un tournant que quelques faits saillants permettront d'illustrer: engagement de deux professionnels compétents en arts visuels, lettres et arts d'interprétation, revitalisation du secteur des bibliothèques publiques, inauguration de deux sites patrimoniaux (le bateau T.E. Draper, l'école du rang II d'Authier), restauration d'un sixième site (l'église de Rapide-Danseur), investissements records en diffusion des connaissances patrimoniales par la collectivité (plus de 250 000 \$), mise sur pied d'une corporation vouée à la recherche et à la diffusion des connaissances archéologiques, consolidation d'une cinquième salle d'exposition (Ville-Marie), aboutissement de projets d'investissement importants dans le domaine des équipements culturels (le théâtre du Cuivre à Rouyn, l'École de musique et de danse à Val-d'Or et la maison de la Culture à La Sarre). Des tables de concertation sectorielles se sont ajoutées (Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue, Regroupement des écrivains de l'Abitibi-Témiscamingue) à celles qui existaient (Association des centres d'exposition et musées de l'Abitibi-Témiscamingue, Regroupement des sites et monuments historiques de l'Abitibi-Témiscamingue, Regroupement des organisateurs de spectacles de l'Abitibi-Témiscamingue et auxquelles la Direction participe à titre de ressource technique. Enfin, au cours de l'année, une nouvelle approche de soutien des créateurs et créatrices a été conçue, laquelle répond, du moins en partie, à leurs attentes.

Direction régionale de la Côte-Nord

Les principales activités de la Direction ont été dictées par sa volonté d'être à l'écoute des besoins de la région, par un effort accru d'analyse de ces besoins et par un souci d'y répondre efficacement au moyen d'une aide financière, d'une aide technique ou encore par l'enclenchement d'un processus de concertation avec des partenaires.

La Direction privilégie la prise en charge du développement culturel par la région. Aussi, il est révélateur que 94 % de son budget global ait été transféré à des partenaires tels que les municipalités, les municipalités régionales de comté, les groupes ou personnes qui produisent ou diffusent les

biens culturels, le Conseil de la culture, la Bibliothèque centrale de prêt, Radio-Québec, etc. Les secteurs du patrimoine, des arts et des lettres continuent ainsi à se développer. La concertation s'amorce ou se poursuit entre les différents partenaires des secteurs (théâtre, patrimoine, lettres, musées et métiers d'art), ce qui constitue une tâche importante si on considère l'immensité du territoire et la dispersion de la population.

En Côte-Nord, tout, ou presque, étant à faire sur le plan des équipements culturels, la Direction a investi énergie et argent. La construction du musée des Sept-Îles, au coût de 1 838 000 \$ a été autorisée comme équipement majeur, alors que le travail de préparation du dossier se poursuit pour la construction, à Baie-Comeau, d'une salle de spectacle intégrée à un complexe culturel. De plus, une somme de 115 000 \$ a été affectée à d'autres projets d'équipements mineurs et un plan d'équipement pour l'ensemble de la région a été amorcé.

Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones

L'objectif poursuivi par la Direction régionale a été de mettre à la disposition de ses interlocuteurs amérindiens et inuit les outils nécessaires pour qu'ils prennent en main et gèrent leur développement culturel respectif.

De concert avec les collectivités, il a été convenu dès le départ que le moyen le plus efficace pour atteindre rapidement cet objectif d'autonomie était de mettre en place, ou de consolider, des structures représentatives des collectivités mêmes, qui veraient à planifier et à gérer le développement culturel de chacune des ethnies et à conseiller le ministre et la Direction régionale dans leurs orientations et leurs interventions.

Deux organismes de développement culturel ont été créés en 1984-1985: Avataq chez les Inuit et le Bureau de développement culturel cri, au sein de l'Administration régionale crie. Dans cet esprit, le Ministère a signé avec l'Institut culturel Avataq une convention qui couvre les deux prochaines années et porte sur le développement culturel en milieu nordique.

Deux projets majeurs sont aussi en voie d'élaboration chez les Cris et chez les Inuit dans les domaines de la muséologie, de la conservation et de la mise en valeur.

Programme 03

Institutions nationales

Les unités administratives comprises dans ce programme sont les suivantes: les Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale du Québec et la Direction générale du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

Archives nationales du Québec

Mandat et objectifs

Le mandat des Archives nationales du Québec consiste à assurer une gestion efficace de l'information administrative et historique des organismes publics et à aider le secteur privé dans la conservation et la diffusion des archives historiques, de manière à garantir à la population du Québec un reflet fidèle de son passé.

Pour ce faire, les Archives nationales doivent conserver les documents inactifs du Gouvernement et des tribunaux et s'assurer que les autres organismes publics conservent les leurs; accorder aux organismes privés une aide technique et financière; fournir à tous les organismes publics conseil et soutien en matière de gestion des documents administratifs; gérer le centre de documents semi-actifs du gouvernement.

Réalisations

Les Archives nationales ont géré en 1984-1985 un seul programme de soutien, Aide financière aux archives, auquel était affectée la somme globale de 176 700 \$. Le programme visait, par divers moyens, à assurer la conservation des documents historiques de nature publique ou privée et à les mettre à la disposition de la collectivité québécoise: études ou recherches théoriques en archivistique, traitement des documents, préparation d'instruments de recherche ou réalisation de projets particuliers de mise en valeur et d'amélioration des conditions de conservation. L'aide financière est distribuée par tout le Québec, la population des différentes régions administratives étant prise en considération.

La plupart des efforts des Archives nationales ont été axés sur la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur les archives. Dans le cadre de cette loi, neuf dossiers majeurs ont été ouverts au début de l'année; certains avaient pour but de préparer l'institution elle-même à jouer son rôle d'organisme responsable de l'application de la Loi, les autres étaient tournés vers les organismes visés par la Loi.

Parmi ces derniers dossiers, les plus importants ont été:

- la préparation d'un règlement sur les calendriers de conservation qui sera adopté à l'été;
- la préparation d'une politique de gestion des documents actifs qui sera approuvée par le Conseil du trésor et adoptée par le ministre au cours du printemps;
- une vaste étude sur la gestion des documents semi-actifs du gouvernement du Québec qui débouchera, à l'automne, sur des recommandations au Conseil du trésor;
- la préparation, en collaboration avec de nombreux organismes des différents réseaux, de recueils de délais de conservation qui faciliteront l'application de la Loi sur l'accès et de la Loi sur les archives par tous les organismes publics du Québec;
- la réalisation d'un plan de communication incluant la production d'un document vidéo de 30 minutes, la publication d'un bulletin d'information à périodicité variable à l'intention des organismes publics et la réalisation d'une tournée d'information qui a conduit les fonctionnaires des Archives nationales dans 19 villes du Québec de janvier à mars 1985. En marge de cet effort destiné à mettre en oeuvre la nouvelle Loi sur les archives, l'institution a réussi, en 1984-1985, à accroître sensiblement le nombre d'heures d'ouverture au public des salles de recherche de ses centres.

Bibliothèque nationale du Québec

Mandat et objectifs

En conformité avec l'orientation donnée dans la Loi de la Bibliothèque nationale du Québec sanctionnée le 12 août 1967, la Bibliothèque nationale a le mandat de procéder à l'acquisition, au développement et à l'exploitation du patrimoine documentaire québécois, à la compilation de la bibliographie nationale courante et rétrospective, et enfin à la concertation avec les milieux de la bibliothéconomie et de la documentation.

Réalisations

Durant l'année 1984-1985, la Bibliothèque nationale a d'abord travaillé au parachèvement de trois dossiers majeurs.

La préparation d'un plan triennal de développement

Dès l'automne de 1984, les responsables de la Bibliothèque nationale rédigeaient un « document d'orientation » et le faisaient approuver par le Bureau des sous-ministres. Ce document traçait les grandes lignes de l'orientation que l'on prévoyait donner à cette institution. En bref, il a été convenu de tout mettre en oeuvre pour augmenter la visibilité de la Bibliothèque nationale et pour assurer une meilleure diffusion du patrimoine documentaire national qu'elle a le mandat d'acquérir et de conserver. Comme cela avait été prévu, le plan de développement sera déposé au Bureau des sous-ministres en juin 1985.

L'informatisation

Des efforts considérables ont été faits pour informatiser les opérations de la Bibliothèque nationale. Deux étapes principales ont été franchies. La plupart des opérations déjà réalisées par le Bureau central d'informatique (B.C.I.) du ministère des Communications ont été confiées à l'entreprise UTLAS inc., de Toronto. En principe, cette situation est temporaire, car dès qu'un serveur québécois pourra être mis à contribution, les opérations informatiques de la Bibliothèque nationale lui seront transférées. De plus, grâce à une subvention spéciale du ministère des Communications, il a été possible de traduire en langage ordinaire et d'informatiser toutes les données du fichier-autorité de la Bibliothèque nationale et de le rendre accessible en direct à toutes les bibliothèques. Cette opération s'est également traduite par l'installation de micro-ordinateurs et de terminaux avec imprimantes dans tous les services de l'institution.

Le projet de construction d'un nouvel édifice

En collaboration avec des collègues du ministère des Affaires culturelles et de la Société immobilière du Québec, un groupe d'employés de la Bibliothèque nationale a préparé un devis technique qui prévoit un agrandissement à l'arrière de l'édifice de la rue Saint-Denis. Ce projet procurera des espaces suffisants jusqu'en l'an 2005. Approuvé par le ministère des Affaires culturelles et par le président de la Société immobilière du Québec, ce devis a donné lieu à un mémoire qui est actuellement soumis au Conseil du trésor.

Outre ces trois dossiers majeurs, l'année 1984-1985 a été fertile en activités diverses, toutes destinées à mettre en valeur et à faire connaître les richesses documentaires conservées par l'institution.

D'abord des publications :

- *Histoire des communautés religieuses au Québec*, une bibliographie préparée et publiée à l'occasion de la visite du souverain pontife Jean-Paul II au Québec ;
- *Catalogue collectif des impressions québécoises, 1764-1820* ; ce catalogue répertorie près de 1 000 titres publiés durant cette période et conservés dans les bibliothèques universitaires du Québec, à la Bibliothèque de la ville de Montréal (Salle Gagnon), à la Bibliothèque du Séminaire de Québec et à la Bibliothèque nationale du Québec ;
- *Répertoire numérique du fonds Claude-Henri Grignon*, un inventaire de cet important fonds de manuscrits et d'archives privées de l'auteur d'*Un homme et son péché*.

La Bibliothèque nationale a en outre continué de publier la *Bibliographie du Québec* tous les mois et la *Bibliographie du Québec, 1821-1967*, tous les trois mois.

En plus des publications, la Bibliothèque nationale a présenté au public plusieurs expositions mettant en valeur ses collections, dont une portant sur les communautés religieuses et une autre en hommage à Robert Choquette, qui fut un pionnier de la littérature radiophonique et télévisuelle.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat et objectifs

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont deux sont destinés à la formation en art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept à la formation en musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

Ces établissements ont pour mandat d'assurer la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs.

La Direction générale des conservatoires coordonne la planification, l'administration et la gestion des conservatoires.

Sur le plan pédagogique, le Service de l'enseignement, rattaché à la Direction générale, est chargé de mener à terme la révision complète des programmes d'études, tant pour le secteur de la musique que pour celui du théâtre.

Réalisations

Environ 1 300 élèves ont été admis dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1984-1985 et près de 350 d'entre eux recevront, au cours de cette même année, une formation musicale spécialisée. Le corps enseignant comprend 205 professeurs, dont 115 permanents. Le calendrier des activités pédagogiques s'est concrétisé par plus de 300 manifestations publiques (récitals, concerts d'orchestre, etc.) regroupant élèves et professeurs à travers le réseau des conservatoires.

En ce qui concerne l'art dramatique, environ 800 élèves ont été admis dans les deux établissements de Montréal et de Québec. Le corps enseignant comprend 23 professeurs, dont 14 permanents. Chaque établissement présente annuellement au public 4 ou 5 pièces de théâtre et des récitals de poésie.

Les contrôles et les examens de fin d'année ont eu lieu, pour chaque discipline, devant un jury présidé par le directeur de l'établissement et composé de professeurs spécialisés du réseau.

Les concours de sortie, auxquels ont participé en 1984-1985 plus de 80 élèves sortants en musique, ont fait l'objet d'auditions publiques et de travaux évalués, pour chaque discipline, par un jury spécial. Ce jury était présidé par un délégué du Ministère et comprenait 3 musiciens éminents, spécialistes reconnus de la discipline jugée, et tous étrangers au réseau des conservatoires. Le choix des juges, pour chaque discipline, est fixé selon une liste préalablement approuvée par le ministère des Affaires culturelles. En mai 1984, la Direction générale des conservatoires a retenu les services de 80 juges, dont 30 provenaient du Québec, 25 de l'Est-du-Canada et 25 de l'Est-des-États-Unis.

La formule d'évaluation est sensiblement la même pour la vingtaine d'élèves sortants en art dramatique, chaque année.

Le projet de réforme pédagogique pour les études musicales suit son cours normal. Les propositions initiales du Comité d'études musicales ont été soumises à une vaste consultation des professeurs, des élèves et des directeurs. Une révision importante de ces propositions a fait l'objet d'un projet qui a été soumis à l'approbation du Bureau des sous-ministres pour être à nouveau présenté à l'ensemble du corps professoral.

Précisons que les propositions initiales du Comité d'études musicales ainsi que le projet révisé ne constituent que la première des quatre étapes du processus de révision qui visent respectivement la structure pédagogique, la réglementation, les programmes d'études, les programmes de cours.

Programme 04

Soutien et développement des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles

Ce programme est administré par la Direction générale des arts et des lettres, la Direction générale des musées et la Direction générale des industries culturelles.

Direction générale des arts et des lettres

La Direction générale des arts et des lettres doit planifier, diriger et coordonner l'ensemble des activités relatives aux arts, aux lettres et à la création; établir des orientations, des politiques et des programmes aptes à favoriser le développement de ce secteur; mettre sur pied des activités de diffusion, de promotion et de sensibilisation à la vie culturelle de même que des échanges en vue d'adapter son approche globale à l'évolution du milieu et aux priorités ministérielles. Cette direction générale est également responsable des relations administratives du Ministère avec la Société de la Place des arts et la Société du Grand Théâtre.

Direction des programmes

Mandat et objectifs

La Direction des programmes est responsable de la gestion des programmes de soutien à la création (volet national), aux organismes majeurs de production dans les domaines du théâtre, de la musique et de la danse, aux organismes nationaux de services et de représentation des créateurs, aux périodiques culturels, aux musées privés et centres d'exposition, de même qu'aux tournées.

Réalisations

En 1984-1985, la Direction des programmes a versé 838 011 \$ aux créateurs par le biais des programmes Bourses du Québec, Accessibilité, Exposer à Paris et à New York, Studios du Québec à Paris et à New York, Exposer à Moncton et Prix du Québec

Dans le domaine du théâtre, les organismes institutionnels, les compagnies de Montréal-Centre et les organismes de services ont reçu 3 439 544 \$

Dans le secteur de la danse, 970 900 \$ ont été affectés au fonctionnement des organismes et 319 000 \$ ont été versés aux danseurs à titre de cachet.

Un montant de 2 758 574 \$ a été imputé au fonctionnement des organismes de musique (comportant 36 574 \$ pour l'aide financière à l'édition musicale) et 2 242 200 \$ ont été versés à l'aide financière non normalisée à la musique et à l'art lyrique.

L'aide à l'immobilisation a totalisé 383 481 \$ et l'aide aux tournées 72 700 \$.

Les musées privés et centres d'exposition normalisés ont reçu 2 257 600 \$, les musées privés et centres d'exposition non normalisés, 5 864 200 \$.

La Direction des programmes a également versé 386 500 \$ dans le cadre du programme d'aide aux périodiques culturels et 262 000 \$ aux regroupements de créateurs et d'artistes.

Enfin, 131 400 \$ ont été accordés pour des projets spéciaux.

Conformément au plan d'action et aux politiques publiées par le Ministère, la Direction a :

- accordé une aide spéciale à la création chorégraphique;
- mis sur pied une nouvelle forme d'aide aux organismes dans le but de soutenir leurs initiatives de développement;
- soutenu, pour une deuxième année, les projets de diffusion par le programme Aide aux tournées;
- revu les règles d'appui aux périodiques culturels;
- apporté une attention particulière aux formulaires utilisés dans le secteur du théâtre et de la danse afin de simplifier la tâche des responsables administratifs des organismes.

Direction du développement et de l'innovation

Mandat et objectifs

La Direction du développement et de l'innovation a pour mandat, essentiellement, de susciter la création d'avenues nouvelles de développement artistique par la recherche et l'accueil d'idées novatrices, par l'élaboration de politiques, par l'expérimentation de programmes et par la concrétisation de projets culturels. Son rôle consiste à élaborer des politiques ou à réorienter les politiques existantes par des études et des recherches (besoins, problématiques, interventions et plans d'action) et à assurer

leur application : à contribuer au développement des arts par l'expérimentation de programmes, par le soutien technique et financier de projets de recherche et d'innovation qui rendent possible l'exploration de nouveaux champs d'expression artistique ; à favoriser l'accroissement de la participation du public aux activités culturelles par la conception ou le soutien de projets de diffusion ou de promotion avec la collaboration d'organismes extérieurs, lors d'événements majeurs.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1984-1985, la Direction du développement et de l'innovation a amorcé les travaux préliminaires à l'élaboration d'une politique en arts visuels. De plus, elle a participé aux travaux du comité interministériel chargé d'établir un plan national de formation en métiers d'art. Elle a assuré la gestion des programmes d'aide aux centres de formation professionnelle en arts et des programmes Art et innovation et Événements majeurs.

Dans le cadre de projets de développement du Ministère, la Direction a appuyé la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse et a mis sur pied des activités d'animation en milieu scolaire, en concertation avec le ministère de l'Éducation.

La Direction a contribué au financement de nombreuses initiatives. Une somme de 345 000 \$ a été partagée entre dix organismes de formation en métiers d'art. Dix autres organismes de formation, dont le Centre d'arts d'Orford et l'École supérieure de danse, ont reçu une somme globale de 798 900 \$.

Le programme Art et innovation a permis de soutenir, avec 195 000 \$, quinze projets de recherche et d'expérimentation en art qui ont associé les artistes et les créateurs à des chercheurs de différentes disciplines scientifiques.

La Direction a contribué au développement de l'animation en milieu scolaire en octroyant un montant total de 54 800 \$ à quatre organismes culturels. Pour sa part, la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse a reçu une subvention de 115 000 \$.

Enfin, le Ministère a accordé 1 205 500 \$ au titre des Événements majeurs. Trente-trois organismes ont ainsi reçu un appui, soit pour l'organisation et la tenue de manifestations culturelles et artistiques de grande importance au Québec, soit pour leur participation à des événements d'envergure internationale qui ont eu lieu à l'extérieur du Québec.

Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie

Mandat et objectifs

La Direction de l'intégration des arts et du cadre de vie est responsable de l'application du Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec, programme qu'elle administre en collaboration avec les ministères et organismes constructeurs suivants : Affaires sociales, Loisir, Chasse et Pêche, Éducation, Transports, Société immobilière du Québec, Hydro-Québec, de même que de nombreuses villes et municipalités du Québec.

De plus, la Direction travaille au développement de moyens visant à améliorer la qualité de l'environnement culturel de la population du Québec.

Réalisations

Au cours de l'année 1984-1985, 75 réunions de comités permanents ont eu lieu pour l'approbation de programmes d'intégration, de même que 82 réunions de jurys attitrés au choix d'artistes ; 72 des 122 maquettes qui ont été présentées ont été acceptées. La Direction a convoqué et coordonné au total 229 réunions et en a assumé le secrétariat dans la plupart des cas. Les artistes sélectionnés se sont partagé une somme de 1 372 510 \$. La moyenne de chaque projet était donc de 19 063 \$.

La Direction met également ses services et sa compétence à la disposition d'organismes parapublics et privés qui y recourent pour la réalisation de certains projets spéciaux de monuments publics. L'organisation, cette année, de deux concours, l'un pour l'oeuvre de la place du Québec à Paris, l'autre pour le mouvement commémoratif des fêtes du 450^e à Gaspé, est un exemple de ce type de collaboration.

Direction générale des musées

Mandat et objectifs

La Direction générale des musées doit assurer le soutien financier aux sociétés instituées en vertu de la Loi sur les musées nationaux et de la loi qui modifie cette dernière. La Direction générale a la responsabilité de gérer et de coordonner les activités du Centre de conservation du Québec.

Par suite de l'adoption de la Loi sur les musées nationaux, la Direction générale a procédé à la création de trois sociétés : celle du Musée du Québec, celle du Musée d'art contemporain et celle du

Musée de la civilisation. On voudra bien consulter les rapports d'activités que chacune de ces sociétés doit produire annuellement pour connaître leurs mandats et leurs réalisations propres.

Centre de conservation du Québec

Mandats et objectifs

Le Centre de conservation du Québec a continué, en 1984-1985, l'exercice de son mandat d'information, de sensibilisation, d'expertise, de restauration et de formation en matière d'oeuvres d'art, d'objets d'ethnologie et d'archéologie.

Réalisations

Les réalisations majeures du Centre en 1984-1985 ont été les travaux de préparation des grandes expositions du Musée du Québec: Le Trésor du grand siècle, La Renaissance et le Nouveau Monde, Le Monde de Jacques Cartier. S'y sont ajoutées l'exposition du vingtième anniversaire du Musée d'art contemporain et la restauration des 60 portraits des présidents de l'Assemblée nationale.

Le Centre a traité au total 816 biens culturels dans ses ateliers, soit:

- 168 peintures et sculptures polychromes,
- 144 oeuvres sur papier,
- 132 pièces de textile,
- 172 objets de métal,
- 80 moulages,
- 120 objets d'ethnologie et d'archéologie.

Le Centre a ouvert cette année un atelier de restauration de meubles, grâce au transfert des équipements du ministère des Travaux publics et de quatre ébénistes. Dans la perspective de la préparation des expositions du Musée de la civilisation qui possède une très importante collection de meubles, cet atelier répond à un réel besoin.

Le Centre a été aussi très actif dans les chantiers archéologiques: campagne de fouilles de la Côte-Nord, relevés stratigraphiques et préservation des vestiges d'embarcations découverts dans l'îlot Estèbe.

Direction générale des industries culturelles

Mandat et objectifs

La Direction générale des industries culturelles a pour mandat de planifier, diriger et coordonner l'ensemble des activités (politiques, priorités, programmes) du secteur des industries culturelles; de concevoir, rédiger, administrer des politiques et

programmes d'aide à la production, à la commercialisation et à la promotion de produits culturels (livres, disques, artisanat, arts plastiques, spectacles, etc.); d'entretenir des relations avec les professionnels de l'industrie et leurs associations dans le but d'évaluer leurs besoins; d'administrer la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et de participer à la formation professionnelle des libraires; d'administrer la Loi sur le cinéma; d'étudier, avec la Société de développement des industries de la culture et des communications, les meilleures méthodes d'intervention dans les domaines en question; de conseiller les autorités du Ministère et du gouvernement dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel ainsi qu'en matière de commercialisation et promotion du livre, du disque, des arts visuels, du spectacle, et de jouer un rôle de conseil auprès du Ministère en matière de programmes et de politiques pour ces disciplines; d'assurer les liaisons fonctionnelles du Ministère avec les ministères et les organismes intéressés au domaine cinématographique et aux nouvelles technologies.

Réalisations

Sur le plan des réalisations majeures, la Direction générale des industries culturelles a élaboré un document d'orientation sur la chanson au Québec et apporté, avec le concours du Conseil consultatif de la lecture et du livre, des changements majeurs à certains règlements de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. De plus, elle a participé, avec les corporations professionnelles d'artisans et la Société de développement des industries de la culture et des communications, à la mise sur pied d'une Société de mise en marché des produits des métiers d'art. Elle a également collaboré activement à la mise en place des organismes créés en vertu de la Loi sur le cinéma, soit la Société générale du cinéma du Québec et l'Institut québécois du cinéma.

Des crédits de 2 736 800 \$ ont été octroyés à 322 organismes de production, de commercialisation et de promotion dans le domaine des arts plastiques, du disque, du livre et du spectacle. D'autre part, l'aide aux organismes professionnels du cinéma a représenté une somme de 10 793 600 \$.

Annexe

Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles

Le ministère des Affaires culturelles confie à des jurys ou à des comités d'évaluation l'étude des projets qui lui sont soumis pour l'obtention de bourses ou de subventions dans le cadre de plusieurs de ses programmes.

Un jury rassemble des spécialistes choisis à l'extérieur de la fonction publique. Les membres sont mandatés pour évaluer les projets présentés par des personnes ou des organismes et recommander ceux et celles qui devraient bénéficier d'une bourse ou d'une subvention. Le jury détermine, en outre, la somme à verser à chacun des candidat-e-s ou organismes retenus.

Un comité d'évaluation remplit les mêmes fonctions qu'un jury sans toutefois déterminer les sommes à verser.

Le choix des jurés appartient au Ministère

Dans le cas des jurys ou comités d'évaluation régionaux, le choix des membres relève des directions régionales du Ministère, en consultation avec les conseils régionaux de la culture.

Liste des membres des jurys

Aide à la promotion du livre

Monique Khouzam
Ronald Martel
Raymond Talbot

Aide aux expositions dans les galeries d'art

Daniel Amadei
Francine Couture
Gilles Daigneault

Aide à l'industrie du disque et du spectacle

— Production

Jacques Cossette
Luc Martel
Claudine Monfette

— Promotion — Exportation

Jacques Blanchet
Luc Martel
Denise Pariseault

Aide au lancement d'un film québécois en France

Louise Beaudet
Jean Colbert
Louise Ranger

Aide financière des Archives nationales du Québec

Marjorie Goodfellow
Raynald Lessard
Nancy Marrelli

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (Membres des comités permanents)

Maurice Achard
Rose-Marie Arbour
Clémence Bergeron
Michel Dallaire
Jacques Folch-Ribas
Michel Galienne
Yvan Saint-Gelais
Suzanne Joubert
Andrée Paradis
Jacques Toupin

Art et innovation

Jean-Marc Carpentier (Domaine scientifique)
Ulysse Comtois (Arts visuels)
René Jodoin (Audiovisuel)
Louise Laplante (Musique)

Prix du Québec— **Prix Athanase-David**

Jacques Folch-Ribas
Suzanne Lamy
André Roy
France Théoret

— **Prix Albert-Tessier**

Monique Champagne
Richard Gay
Pierre Jutras
Danièle Suissa
André Théberge

— **Prix Paul-Émile-Borduas**

Pierre Boulva
Lucien Desmarais
Marcelle Ferron
Suzanne Joubert
Jean-Paul Mousseau

— **Prix Marie-Victorin**

Pierre Bélanger
Esteban Chornet
Thérèse G. Décarie
Jacques Desnoyers
Lucien Huot

— **Prix Denise-Pelletier**

Suzanne Asselin
Christina Coleman
Louise Marleau
Robert Savoie
Vincent Warren

— **Prix Léon-Gérin**

John E. C. Brierley
Nicole Gagnon
Valérien Harvey
Anne Méar
Albert Wilhelmy

Bourses du Québec— **Littérature**

Gilles Archambault
Michèle Lalonde
Louise Milot

— **Arts d'interprétation**

Maryvonne Kendergi
Jean-Pierre Perrault
Lorraine Pintal
Yves Taschereau

— **Métiers d'arts**

Maurice Achard
Aline Jarry
Louis-Jacques Suzor

— **Arts visuels**

Lise Bégin
Ulysse Comtois
Thérèse Dion

Théâtre— **Jeune théâtre**

Chantale Cusson
Louise Fugère
Gervais Gaudreault
Louise Lahaye
Louise Roy

— **Théâtre institutionnel**

Jean-Roch Achard
Monique Mercure
Joseph Saint-Gelais
Janine Sutto

Danse

Fernand Déry
Monique Giard
Fernand Nault
Vincent Warren

Aide aux tournées

Joël Bienvenu
Fernand Déry
Anne Valois
Vincent Warren

Musique

Jacinthe Couture
Marcelle Deschênes
Mireille Gagné
Eugène Plawutsky

Édition musicale

Jacques Clément
 Peter McCutcheon
 François Magnan

Aide à la création

- **Exposer à Paris et à New York**
 Maurice Achard
 Raymonde April
 Christophe Gabriel Lacky
- **Accessibilité**
 Henri Barras
 Anne-Marie Globensky
 Francine Larivée
 Pierre Morency
- **Exposer à Moncton**
 Denise Beaudin
 Robert Savoie
 Michèle Tremblay-Gillon
- **Studios du Québec à Paris et à New York**
 Rose-Marie Arbour
 Guy bélanger
 Lise Gauthier

Médailles des Prix du Québec

Micheline Brodeur
 Claude Loranger
 Raynald Rompré

Accessibilité, volet II

Maryvonne Kendergi
 Robert Lalonde
 Idira Nair
 Henri Barras
 Anne-Marie Globenski
 Francine Larivée
 André Ricard

— ***Périodiques culturels***

Paul Cauchon
 André Gervais
 Suzanne Joubert
 Pierre Parent
 Jean-Marie Poupart

**Membres de la Commission
des bibliothèques publiques**

Huguette Deschênes (présidente)
 Hélène Ruel
 Jean-Guy Théberge

Est-du-Québec

- **Programme régional de soutien à la création**
 Gertrude Huet
 Claude-Francis Huguet
 Louiselle Labrie
 Michel Perron
- **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art**
 Albert Cummings
 Josée Drouin
 Roseline Joseph
- **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**
 Andrée Jutras
 Esther Michaud
- **Connaissance et animation du patrimoine**
 Pierre Collin
 Jean-Pierre Fillion
 Johanne Murray

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- **Programme régional de soutien à la création**
 Christine Chabot
 Marguerite Laberge
 Agnès Tremblay
- **Soutien aux organismes en arts d'interprétation**
 Conseil de la culture Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Chibougamau Chapais inc.
- **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**
 Colombe Bouchard
 Hélène Roy
- **Connaissance et animation du patrimoine**
 Carole Asselin
 Marc Saint-Hilaire
 Thomas Siméon

Québec

- **Programme régional de soutien à la création**
Louise Dolbec
Francine Guay
Gisèle Ricard
- **Soutien aux organismes en arts d'interprétation**
Conseil de la culture de la région de Québec
- **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**
André Bécotte
Francine Chainé
Paul Janelle
- **Connaissance et animation du patrimoine**
Madeleine Bastien
Gaston Cadrin
Daniel Carrier
Louis Dumoulin

Mauricie-Bois-Francs

- **Programme régional de soutien à la création**
André Dupont
Jocelyne Felx
Armand Guillemette
Doris Hamel
Richard Luneau
Serge Marion
Yolande Racine
- **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art**
Gilles Desaulniers
Michel Lemire
Christiane Simoneau
- **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**
Gilles Desaulniers
Monique Lord
- **Connaissance et animation du patrimoine**
Nancy de Courval
Denis Gouin
Evelyne O'Bomsawin

Estrie

- **Programme régional de soutien à la création**
Gilles Bernier
Pierrette Jutras-Lanneville
Gilles Larivière
André Poulain
Antoine Sirois
- **Soutien aux organismes en arts d'interprétation**
Conseil de la culture de l'Estrie
- **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**
Ophra Benazon
Jean Chouinard
Gilles Larivière
David Sorensen
- **Connaissance et animation du patrimoine**
Hertel Boisvert
André Chartrand
Robert Desperriers

Montréal

- **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art**

Rive-Sud

Marcel Bocage
Louise Bousquet
Gilbert Poissant

De Lanaudière

Sonia Fournier
Colette Gingras
Michel Landry

Laurentides

Ginette Robitaille
Maryse Roy-Roger
Michel-Thomas Tremblay

- **Soutien aux organismes en arts d'interprétation**

Rive-Sud

Conseil de la culture de la Rive-Sud de Montréal inc.

Laurentides

Conseil de la culture Laurentides inc.

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**

Michelle Deschatelets

Joan Esar

Jean-Pierre Estienne

— **Programme régional de soutien à la création**

Rive-Sud

Robert Baillie

Yvon Cozic

Jocelyne Laberge

Évelyn Regimbald

Carole Simard-Laflamme

Hélène Thibodeault

De Lanaudière

Lorraine Boisvenue

Marc Forget

Bluette Lalande

Gilles Simard

Laurentides

Marcel Germain

Diane Piché

Michel Rivet

Montréal-Centre

Raymonde April

Jean Cartier

Francine Couture

Jean-François Doré

Christiane Duchesne

André Fournelle

Mireille Gagné

Javier Garcia Mendez

Michel Gay

Monique Giard

Jorge Guerra

Pierre Leduc

Jean-Marie Lelièvre

Serge Lemoine

Lorraine Pintal

Louise Pominville

Jeanne Renaud

Manon Touchette

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Rive-Sud

Ann Baulu

René Jetté

Alanis O'Bomsawin

Mario Petrone

De Lanaudière

Christian Morrisonneau

Réjean Olivier

Christiane Papineau

Laurentides

Richard Côté

Michel Lafetière

Lise L'Allier

Montréal-Centre

Ginette Cloutier

Bernice McAdams

Alanis O'Bomsawin

Jean-Pierre Pelletier

Outaouais

— **Programme régional de soutien à la création**

Mimi Boudreault

Jacques Clément

André Couture

Marthe Hénault

— **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art**

André Lebeau

Keith Ogilvie

Marie Potvin

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**

Louise Mercier

Gisèle Willermet

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Michael Cooper

Sylvie Deschamps

Claudette Lacelle

Abitibi-Témiscamingue

— **Programme régional de soutien à la création**

Lise Gagné

Réjean Gauthier

Louise Magnan

— **Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire (Ressources techniques)**

Jeanne Dallaire
Jocelyne Labrecque

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Virginia Bordeleau
Anne-Marie Lemieux-Gendron
Marc Riopel

Côte-Nord

— **Programme régional de soutien à la création**

Claude Bélanger
Francine Guérette
Marie-France Rochette

— **Aide au perfectionnement et à la production en métiers d'art**

Jean-Luc Aussant
Hélène Francoeur
Danielle Paquet

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Claire Jourdain
Louis-Ange Santerre
Irénee Tremblay

Nouveau-Québec et service aux autochtones

— **Programme régional de soutien à la création**

Joanasi Jack Ittukallak
Peter Boy Ittukallak
Minnie Palisser

— **Connaissance et animation du patrimoine**

Cris

Susan Marshall
Robbie Tomatuk
Kenneth Weistche

Inuit

Daniel Epoo
Johnny Epoo
Barrie Gunn

Membres des comités d'évaluation

Est-du-Québec

— **Soutien aux organismes en arts d'interprétation**

Conseil de la culture de l'Est-du-Québec inc.

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Lise Couturier
Yolande Fortin
Bruno Santerre

Saguenay-Lac-Saint-Jean

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Hélène Goudreau
Paul Lussier

Jean-Guy Thériault

— **Équipements culturels**

Conseil de la culture Saguenay-Lac-Saint-Jean
Chibougamau Chapais inc.

Estrie

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Louise Bouchard
Gail Klinck
Danielle Potvin

Montréal

— **Aide financière aux organismes d'intervention communautaire en arts visuels**

Denise Carpentier
Michel Dupont
Claude Thibodeau

— **Soutien aux organismes en arts d'interprétation**

De Lanaudière

Conseil de la culture de Lanaudière inc.

Outaouais— **Soutien aux organismes en arts
d'interprétation**

André Courchesne

Charles Dupuis

Charles Mignault

Michel Normandeau

Hélène Sarrazin

— **Équipements culturels**

Madame Georgine Vaillant

Madame Michèle Comtois

Madame Sylvie Deschamps





Gouvernement du Québec
**Ministère des
Affaires culturelles**



Imprimé au Québec, Canada